



RECHERCHE-ÉTUDE
**SUR LA FORMATION
AU JOURNALISME
EN TUNISIE**

MICHEL LEROY

Note liminaire

Cette recherche/étude a été menée dans le cadre du Programme d'appui aux médias tunisiens (Pamt)-Media Up de l'Union Européenne, géré et mis en œuvre par le Centre africain de perfectionnement de journalistes et communicateurs (CAPJC), bénéficiant de l'assistance technique du consortium mené par Particip et comprenant France Médias Monde, Deutsche Welle, Ansa et Article 19 Tunisie.

Elle a été rédigée par un expert indépendant qui s'est rendu en Tunisie entre octobre et décembre 2017. Son contenu relève de la seule responsabilité de son auteur et n'engage ainsi en rien l'Union européenne, ses Etats membres, le CPAJC ou les différents membres du consortium.

L'auteur tient ici à remercier sincèrement l'ensemble des interlocuteurs rencontrés pour leur disponibilité

et la qualité de leurs contributions. Il est particulièrement reconnaissant envers l'ensemble du personnel

de l'Institut de presse et des sciences de l'information sous la direction d'Hamida El Bour et notamment envers Samir Zarai et Nesrine Salami, pour le temps et l'énergie qu'ils n'ont pas ménagés tout au long du travail de recherche.

Il s'excuse par avance de toute erreur qui, malgré sa vigilance, pourrait encore se glisser dans ce rapport. Dans le paysage médiatique tunisien extrêmement mouvant, les informations sont rapidement caduques. Sauf mention contraire, les informations, lois et règlements dont il est question sont ceux qui s'appliquent au moment de la rédaction.

Il faut préciser enfin que le masculin est utilisé dans ce rapport de manière générique, sans discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

« Toutes les situations qu'elles soient en Algérie, en Tunisie ou en France, véhiculent des traditions spécifiques. Pour autant, il n'y a pas de relativisme des valeurs humaines et sociales. Ce sont ces valeurs qui fondent le journalisme: la liberté individuelle, la responsabilité sociale des médias, la fonction démocratique de la recherche, de la diffusion de la vérité sont autant de valeurs qui fondent le journalisme et elles sont universelles. »

Mohamed Ali Kembi, directeur de l'Ipsi
(février-décembre 2011),

La Presse, 4 novembre 2011

TABLE DES MATIÈRES

Liste des abbréviations	4
Synthèse	5
Cadre de l'étude	10
Contexte	10
Objectifs	11
Délimitation du champ d'analyse	12
Approche méthodologique	13
Forces et limites	14
Cartographie des acteurs	16
Un opérateur historique qui a perdu son monopole : l'Ipsi	16
Un vrai-faux univers de concurrence	18
Une tutelle éclatée	21
Un processus d'homologation endogame	23
Le triple choc d'une transition contrariée	25
Le choc structurel	25
<i>Les ravages de la massification</i>	25
<i>Un sous-investissement chronique mais des ressources humaines pléthoriques</i>	29
Le « choc de Bologne »	31
<i>Le LMD vécu comme une contrainte</i>	31
<i>De nouvelles opportunités sous-exploitées</i>	33
Le choc de la transition démocratique	36
De l'impossible bilan à la tentation du « statu quo ante »	37
Les paradoxes de l'aide internationale	38
Le défi de « l'introuvable professionnalisation »	40
Le risque de l'enclavement	40
La difficile relégitimation	41
Pour une « trajectoire de réenchantement »	43
Annexe 1 : Termes de référence de l'étude	47
Annexe 2 : Présentation de l'expert	52
Annexe 3 : Liste des personnes contactées	53
Annexe 4 : Bibliographie et sitographie	57
Annexe 5 : Régime des études à l'Ipsi en 1998	61



4C	Centres de carrière et de certification des compétences	Ipsi	Institut de presse et des sciences de l'information
Amarc	Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires	IRMC	Institut de recherche sur le Maghreb contemporain
ANC	Assemblée nationale constituante	Isamm	Institut supérieur des arts multimédia de la Manouba
ANETI	Agence nationale de l'emploi et du travail indépendant	Iset	Institut supérieur des études technologiques
ARIJ	<i>Arab reporters for investigative journalism</i>	Isie	Instance supérieure indépendante pour les élections
ARP	Assemblée des représentants du peuple	IVD	Instance vérité et dignité
ASBU	<i>Arab States Broadcasting Union</i>	LA	Licence appliquée
ATCE	Agence tunisienne de communication extérieure	LF	Licence fondamentale
ATDVU	Association tunisienne de défense des valeurs universitaires	LMD	Licence-Mastère-Doctorat
ATJJ	Association tunisienne des jeunes journalistes	LTDH	Ligue tunisienne des droits de l'homme
ATMA	Association tunisienne des médias alternatifs	MESRS	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique
AVDEC	Association Vigilance pour la démocratie et l'Etat civique (<i>Yakadha</i>)	MFPE	Ministère de la Formation professionnelle et de l'emploi
BBCMA	BBC Media Action	MJS	Ministère de la Jeunesse et des sports
BTP	Brevet de technicien professionnel	MP	Mastère professionnel
BTS	Brevet de technicien supérieur	MR	Mastère de recherche
CAPJC	Centre africain de perfectionnement de journalistes et communicateurs	ONG	Organisation non-gouvernementale
CFI	Canal France International (France Medias Monde)	OOU	Office des œuvres universitaires
CMS	<i>Community Media Solutions</i>	Pamt	Programme d'appui aux médias tunisiens
Cnears	Comité national d'évaluation des activités de recherche scientifique	Pnud	Programme des Nations Unies pour le développement
CNFFIF	Centre national de formation de formateurs et d'ingénierie de formation	RSF	Reporters sans frontières
CTLP	Centre de Tunis pour la liberté de la presse	RT	<i>Radio Tunis ou Radio nationale tunisienne</i>
DWA	<i>Deutsche Welle Akademie</i>	RTC	<i>Revue tunisienne de communication</i>
Esac	Ecole supérieure de l'audiovisuel et du cinéma	SGCI	Syndicat général de la culture et de l'information
Esad	École supérieure d'audiovisuel et de design	SIVP	Stage d'insertion dans la vie professionnelle
Espic	Ecole supérieure privée d'ingénierie et de communication	Snipe	Société nouvelle d'impression de presse et d'édition
ESJ-Tunis	Ecole supérieure de journalisme de Tunis	SNJT	Syndicat national des journalistes tunisiens
ETT	Établissement de la télévision tunisienne	STDM	Syndicat tunisien des dirigeants de média
FIJ	Fédération internationale des journalistes	TAP	<i>Tunis Afrique Presse</i>
FM	<i>Frequency Modulation</i>	TNT	Télévision numérique terrestre
FTDES	Forum tunisien des droits économiques et sociaux	UAS	Université arabe des sciences
FTDJ	Fédération tunisienne des directeurs de journaux	UE	Union européenne
Haica	Haute Autorité indépendante de la communication audiovisuelle	UET	Université européenne de Tunis
IDM	Indicateurs de développement des médias	UGTT	Union générale tunisienne du travail
Ihecs	Institut des hautes études des communications sociales de Bruxelles	UIT	Université internationale de Tunis
Ijba	Institut de journalisme Bordeaux Aquitaine	ULT	Université libre de Tunis
Ifex-TMG	<i>International Freedom of Expression Exchange Tunisia Monitoring Group</i>	Unesco	<i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i>
IHEC	Institut des hautes études commerciales	UR	Unité de recherche
IINA	Institut international du numérique et de l'audiovisuel	Utica	Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat
IMS	<i>International Media Support</i>	UTMA	Union tunisienne des médias associatifs
Inric	Instance nationale pour la réforme de l'information et de la communication	UVT	Université virtuelle de Tunis



SYNTHÈSE

Cette « recherche-étude sur la formation au journalisme en Tunisie » a été produite dans le cadre du Programme d'appui aux médias tunisiens (Pamt-Media Up) financé par l'Union européenne, dont l'objectif principal est de « *renforcer le secteur des médias professionnels en Tunisie et garantir la diffusion d'une information indépendante et plurielle garante de la liberté d'expression* » notamment à travers des activités bénéficiant de mise à disposition d'expertise. Conformément aux termes de références, la recherche-étude a été menée en liaison étroite avec l'Ipsi, structure académique de référence pour la formation initiale au journalisme en Tunisie. D'autres activités bénéficiant spécifiquement à l'IPSI sont prévues dans le PAMT-MEDIA UP, tout comme une dotation en d'équipements audio-visuels, dans le cadre d'un marché de fourniture.

Son champ a été élargi à la formation diplômante à la communication, aux filières connexes du multimédia et de l'audiovisuel et aux départements de langues offrant une spécialité en « journalisme », dont l'étude de terrain a montré qu'ils forment eux-aussi des futurs journalistes – même si les données sur les nouveaux entrants dans le secteur sont rarement disponibles.

Une première partie présente de manière factuelle et en les resituant dans un temps long les principales parties prenantes de la formation diplômante au journalisme en Tunisie, entre un opérateur historique, l'Ipsi, qui a de *facto* perdu son monopole et ce qu'il est convenu d'appeler un « *vrai-faux univers de concurrence* » qui reste régulé de manière endogame par l'opérateur historique.

Il est question ensuite de la capacité institutionnelle, de la viabilité, de la stratégie et du potentiel de ces formations diplômantes, à travers l'examen des trois secousses qu'elles ont dû encaisser, à des degrés divers. Le premier choc est lié à l'écosystème de l'enseignement supérieur tunisien, le second au processus de Bologne, qui n'a pas seulement transformé radicalement les grades. Le troisième, enfin, est lié à la transition démocratique issue des événements de 2011 et aux velléités de « *restauration autoritaire* », pour reprendre l'expression d'une récente livraison de la revue *Politique africaine*.

Enfin, une dernière partie intitulée « le défi de l'«introuvable professionnalisation» » s'attache à évaluer l'adéquation des formations aux besoins actuels et prospectifs des médias en analysant les interactions avec la profession.



Cette partie ouvre des pistes de réformes possibles en :

- dotant les universités et les instituts formant les futurs journalistes d'une stratégie explicite, basée sur des objectifs de compétences à transmettre et non exclusivement sur des moyens disponibles ;
- développant des outils d'évaluation, afin de permettre de suivre les cohortes formées et leur insertion dans le monde professionnel ;
- redynamisant une recherche appliquée sur les métiers du journalisme et sur les besoins prospectifs du secteur.

Ce faisant, l'étude soumet une proposition de 25 pistes de réflexion aux différentes parties prenantes pour déterminer une « trajectoire de réenchantement » qui permette au secteur de se réinventer, dans la phase critique qu'il traverse et envisagée comme une sollicitation au dialogue et un outil à la réforme.

VINGT-CINQ PISTES DE RÉFLEXIONS

1 A la lumière de l'attrait du MP « cross-media » pour les étudiants comme pour les employeurs et d'autres expériences de concours sélectifs, l'psi gagnerait à créer un MP majoritairement ouvert aux autres filières, afin d'avoir le potentiel d'attirer l'excellence sur des profils formés par d'autres institutions ou universités du pays.

2 Les centres de formation au journalisme diplômants gagneraient à renforcer leur concours d'entrée, en diversifiant les épreuves et en incluant un oral destiné à valoriser la démarche professionnelle des candidats, comme c'est le cas en mastère.

3 Les centres de formation au journalisme diplômants devraient réfléchir à l'introduction d'une filière en horaires aménagés (cours du soir ou de fin de semaine), de manière à prendre en compte l'arrivée massive de professionnels en activité, notamment au niveau du mastère. Ces horaires aménagés supposeraient une réorganisation de la mise à disposition des équipements et des matériels.

4 Dans l'optique du développement de la régionalisation, les associations des anciens des établissements d'enseignement supérieur proposant des formations aux métiers des médias pourraient prendre en charge une dimension sociale et collecter des fonds parmi leurs membres pour mettre en place des aides exceptionnelles pour un ou des étudiant(s) méritant(s) afin qu'il(s) puisse(nt) suivre sa (leur) scolarité à Tunis. Dans la même perspective, les centres de formation diplômants gagneraient à multiplier les sorties et les stages en régions. Dans un autre ordre d'idées, ils pourraient également négocier avec une banque l'octroi de prêts à taux bonifiés à leurs étudiants pour l'achat d'un « kit de base » du futur journaliste (ordinateur portable, enregistreur vidéo et/ou audio...), considérant que la formation (et l'auto-formation) des techniques professionnelles leur incombe aujourd'hui pour une large part.



5 Les centres de formation au journalisme diplômants devraient veiller à renforcer les capacités pédagogiques de leurs enseignants sur des contenus techniques ou innovants, sur le modèle des formations de formateurs initiées pour les journalistes professionnels.

6 Une plus grande circulation des enseignants d'un centre ou d'une faculté à l'autre au sein de la même université, promue par la nouvelle présidente de la Manouba, permettrait à la fois de désenclaver le milieu de la formation au journalisme en l'ouvrant à de nouvelles compétences et d'irriguer d'autres secteurs avec l'expertise des sciences de l'information et de la communication. Cela pourrait être particulièrement pertinent dans le domaine de l'éducation aux (nouveaux) médias, où les manques sont criants.

7 L'ipsi devrait profiter de l'arrivée prochaine des équipements prévus dans le Pamt pour évaluer ses procédures et envisager la manière de les assouplir pour qu'elles ne viennent pas contrarier les innovations pédagogiques. C'est notamment le cas pour le matériel audiovisuel et pour les « clubs » extra-pédagogiques proposés par les étudiants, qui constituent des ateliers de production en conditions du réel et bien souvent d'excellents tremplins professionnels¹. A l'heure de l'ouverture de l'université à son environnement économique, de nouvelles méthodes gagneraient à être mobilisées (cours en co-construction, incubation de projets...) ainsi qu'une évaluation régulière de la pédagogie impliquant les apprenants.

8 Conformément aux recommandations de l'Inric et à la politique engagée depuis quelques années, il convient de poursuivre la limitation du nombre d'admis à l'ipsi.

9 Au niveau licence comme au niveau mastère, l'ipsi gagnerait à simplifier son offre avec un diplôme unique au journalisme, afin d'éviter de disperser ses efforts et de se concentrer sur la réforme des contenus d'enseignement.

10 L'ipsi a tout intérêt à redynamiser au plus vite sa recherche, pour concrétiser le laboratoire pluridisciplinaire fédérateur qu'il envisage, avec des règles définies, des fonctionnements démocratiques et transparents, qui favorisent la collaboration et l'émulation. La relance d'une revue avec comité de lecture et évaluation en double aveugle serait un atout utile pour retrouver une légitimité en la matière.

11 Au vu des lacunes actuelles du niveau des étudiants en licence et de la nécessité à les doter d'une culture générale solide, le niveau mastère ne devrait plus être perçu comme un grade de spécialisation mais comme le cœur d'activité des écoles de journalisme. Un mastère en journalisme devrait être ouvert à la fois à l'investigation, à l'audiovisuel et au multimédia, pour profiter des bonnes pratiques initiées ces dernières années en la matière.

¹ C'est le cas par exemple des clubs « radio » et « presse plus » de l'Institut des hautes-études commerciales de l'université de Carthage, qui sont l'exemple de dispositifs informels qui suppléent les instituts formels dans la formation de journalistes directement embauchés par les médias.



12 L'importance accordée au stage en milieu professionnel dans les cursus oblige à renforcer la préparation et l'encadrement de ce moment fort de la vie de l'étudiant, afin de préparer au mieux son entrée dans la vie professionnelle. La fonction du « maître de stage » devrait faire l'objet d'un contrat spécifique qui en stipule les charges et formalise les engagements respectifs.

13 Afin de renforcer les liens avec le milieu professionnel, l'Ipsi pourrait recréer un « Conseil de l'institut », en plus du « conseil scientifique », comme c'était prévu dans le décret de 1973, avec une part plus importante des professionnels et une composition qui rende mieux compte des nouvelles structures héritées de l'après-2011.

14 Afin de permettre une réelle capitalisation, les réunions de concertation pédagogiques devraient faire l'objet d'un compte-rendu qui puisse être partagé et discuté.

15 Les établissements d'enseignement supérieur proposant des formations aux métiers des médias devraient profiter des opportunités d'innovation pédagogique proposées par les parcours co-construits, sur le modèle des formations par alternance.

16 Pour maximiser les liens entre institutions et la pluridisciplinarité propre aux nouveaux métiers du numérique notamment, les établissements d'enseignement supérieur proposant des formations aux métiers des médias ont intérêt à solliciter des commissions nationales sectorielles mixtes pour l'homologation de leurs parcours de formation.

17 Afin de renforcer l'employabilité des étudiants, les établissements d'enseignement supérieur offrant des formations diplômantes aux métiers des médias gagneraient à mettre en place un Centre de carrières et de certification des compétences (« 4C »)². Ce dispositif permet notamment d'organiser des événements pour les employeurs, les étudiants et les diplômés tels que des ateliers de carrière ou des séances de coaching d'entretiens d'embauche...

18 Tout travail de reconstruction suppose un indispensable inventaire du passé. L'anniversaire de l'Ipsi peut être une opportunité de procéder à cet exercice de manière dépassionnée, participative et plurielle, afin d'éviter la résurgence de crises douloureuses, comme le passé récent a pu en produire.

19 Les grands opérateurs tunisiens de formation, qui dépendent de l'aide internationale pour leur rééquipement, devraient au préalable définir un document d'orientations stratégiques : chaque bailleur pourrait ainsi contribuer sur un axe spécifique au projet global, en minimisant les risques de dispersion ou de duplication. De leur côté, les bailleurs devraient tenir compte de la nouvelle donne et soutenir le secteur de la formation aux métiers des médias dans toute sa diversité.

² Voir <http://bit.ly/2iL7pmD>



20 Dans la reconfiguration des acteurs chargés d'octroyer la carte d'identité professionnelle, une place plus importante devrait être dévolue à l'étude des profils et notamment aux nouveaux titulaires de la « carte rouge ». Une plus grande transparence dans la transmission des données est de nature à favoriser une recherche appliquée cruciale à l'ensemble du secteur.

21 Sur les questions intéressant le secteur, l'ipsi gagnerait à avoir une parole publique pour témoigner de son « credo » sur l'importance du rôle social du journaliste. Cette fonction est pour l'heure investie par des professeurs à titre individuels sans que l'institution n'en tire de réel bénéfice. L'Institut pourrait ainsi réunir une conférence annuelle de praticiens sur « les nouvelles pratiques du journalisme » comme le fait l'École de journalisme de Sciences Po, en partenariat avec Columbia Journalism School, en France³.

22 L'urgence conjugulée de la situation des médias et des lacunes des structures de formation incite à proposer la tenue d'états généraux ouverts à l'ensemble du secteur, formations diplômantes et certifiantes incluses, afin de déterminer la meilleure « trajectoire de ré-enchantement ». Une telle initiative pourrait être conjointement prise en charge, de manière paritaire, par le SNJT et par les éditeurs de médias, à la faveur de la future loi-cadre sur le secteur. Un état des lieux des métiers (sous la forme d'une cartographie nationale des « journalistes », dans toutes leurs diversités) une étude des trajectoires des anciens étudiants et une autre sur les besoins des médias seraient trois préalables indispensables.

23 En matière de formations au journalisme, une logique de compétences doit succéder à une logique de moyens. Ce ne sont pas les ressources humaines ou les équipements disponibles qui doivent guider le choix des matières enseignées mais bien les aptitudes à acquérir. Les écoles de journalisme devraient donc établir, en plus du « curriculum » général qui correspond pour l'essentiel aux standards du secteur, la liste exhaustive des cours que ces compétences supposent.

24 La notion d'atelier de production doit être renforcée sur tous les niveaux et notamment en mastère. L'encadrement exclusif par des journalistes en activité – ou par des duos d'enseignants et de journalistes en activité – permettrait de renforcer les liens avec le monde professionnel et l'employabilité des étudiants.

25 Dans un contexte d'intense renouvellement des équipes, la transformation des médias – induite par l'idée même de formation au journalisme – ne sera pleinement effective qu'en formant les cadres intermédiaires de ces médias pour qu'ils soient en mesure d'accompagner le changement. Ce genre de formation fait pour l'instant défaut.

3 <http://bit.ly/1oQkVRY>



CADRE DE L'ÉTUDE

Cette première partie s'attache à rappeler le contexte dans lequel cette étude a été initiée, les objectifs qui lui ont été assignés, le champ d'analyse qu'elle embrasse et la méthodologie qui a été déployée pour la conduire. Enfin, le dernier chapitre présentera brièvement ce qui peut en constituer les forces et les limites.

CONTEXTE

Cette « recherche-étude sur la formation au journalisme en Tunisie s'inscrit dans le cadre du Programme d'appui aux médias tunisiens (Pamt-Media Up) financé par l'Union européenne, dont l'objectif principal est de « renforcer le secteur des médias professionnels en Tunisie et garantir la diffusion d'une information indépendante et plurielle garante de la liberté d'expression ».

Outre d'autres activités et expertises spécifiques, il est également prévu un marché de fournitures, pour lequel l'Institut de presse et des sciences de l'information (Ipsi) doit se voir doter en 2018 d'équipements audiovisuels pour un montant prévisionnel estimé à 137 487 euros. Ces équipements comprennent notamment un plateau et une régie vidéo, un studio et une régie radio, deux kits de reportage vidéo, cinq enregistreurs audio, du matériel de montage audio et vidéo ainsi que du matériel d'émission en modulation de fréquence¹.

En Tunisie comme dans le reste du monde, l'ensemble du secteur médiatique est au cœur d'une intense reconfiguration de son offre, de sa demande et donc de ses besoins. Ces transitions, souvent liées aux nouveaux usages du numérique, sont particulièrement marquées dans la presse écrite, dont l'économie générale se trouve réinterrogée. Elles se déclinent dans le secteur de la formation par un souci renforcé de « l'employabilité », dans un contexte de raréfaction du travail² et alors que certains des métiers de demain n'existent pas encore.

¹ Conformément à la liste des équipements demandés en décembre 2016 par les différents bénéficiaires du Pamt (CAPJC, Ipsi, Radio nationale, TV nationale, Snipe, TAP et Haica), suite à la mission d'analyse de Francis Ayrault, conduite à Tunis du 30 novembre au 15 décembre 2016.

² En Tunisie, le taux de chômage dépassait en 2017 les 15 %. Il est plus important chez les femmes que chez les hommes et plus marqué dans le sud et moins dans le centre-est.



Le travail de terrain de cette étude s'est déployé dans une actualité dense pour l'écosystème tunisien de la formation et des médias, avec notamment, pour ne citer que les événements qui se sont déroulés pendant les missions sur place en Tunisie :

- la tenue d'Assises nationales de la réforme universitaire, les 2 et 3 décembre 2017, organisées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- la tenue des élections dans les universités et les institutions en octobre 2017 ;
- la mise en place, depuis fin avril 2017 d'un conseil d'autorégulation de la presse, après plusieurs années de gestation ;
- les débats autour de la réforme du cadre global régissant le secteur médiatique avec la remise à plat des décrets lois 115³ et 116⁴...

Un projet de loi organique sur une nouvelle « Instance de la communication audiovisuelle », élaboré par le ministère chargé des Relations avec les instances constitutionnelles et la société civile, a été transmis au Premier ministre le 3 mai 2017. En juin, seize organisations tunisiennes et internationales ont appelé « à adopter une loi globale sur l'audiovisuel dans le respect de la Constitution de 2014 et des standards internationaux et élaborée dans le cadre d'un dialogue sérieux et continu avec les organisations concernées de la société civile, les professionnels et les experts indépendants du secteur des médias »⁵.

OBJECTIFS

A travers cette étude, qui avait déjà été envisagée dans le cadre d'un précédent programme d'appui de l'Union européenne en 2006⁶, le Pamt souhaitait faire bénéficier « l'ensemble des parties prenantes concer-nées (instituts/établissements de formation au journalisme, médias publics et privées, autorités, société civile) :

- d'un état des lieux de la formation initiale au journalisme en Tunisie (en termes d'offre et d'adéquation prospective de l'offre aux besoins du secteur) et d'un diagnostic critique au regard des standards internationaux
- de recommandations pour les différentes parties prenantes afin de développer une feuille de route partagée. »⁷

3 Décret-loi n°2011-115 du 2 novembre 2011 relatif à la liberté de la presse, de l'imprimerie et de l'édition.

4 Décret-loi n°2011-116 du 2 novembre 2011 relatif à la mise en place d'une Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle.

5 Communiqué signé par *Al Bawsala*, Article 19, l'Association des femmes tunisiennes pour la recherche sur le développement, l'Association tunisienne de défense des valeurs universitaires, le Centre de Tunis pour la liberté de la presse, le Comité pour le respect des libertés et des droits de l'Homme en Tunisie, *Community Media Solutions*, la Fédération internationale des journalistes, le Forum tunisien des droits économiques et sociaux, International media support, la Ligue tunisienne des droits de l'homme, le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme, Reporters sans frontières, le Syndicat national des journalistes tunisiens, l'Union tunisienne des médias associatifs et l'Association Vigilance pour la démocratie et l'Etat civique.

6 Le Programme d'appui aux médias tunisiens prévoyait alors une grande enquête sectorielle sur les médias en Tunisie, qui devait être coordonnée par l'ipsi, alors que des consultants indépendants seraient chargés d'une étude sur la formation des journalistes. Aucune des deux ne s'est concrétisée.

7 Point 2.1 des termes de référence de l'étude en annexe.



L'analyse des besoins prospectifs du secteur a été facilitée par l'étude menée concomitamment par Claude-Yves Robin pour le Pamt sur la transition numérique des médias.

L'état des lieux, qui a placé en son centre l'institution de référence qu'est l'ipsi conformément aux termes de référence, supposait un exercice collectif de bilan pour être légitime. Il a été conduit sur la base des indicateurs de référence communément admis dans le secteur et notamment les « *Critères et indicateurs pour des institutions de qualité de formation au journalisme* » de l'Unesco⁸, qui en a identifié trois catégories :

- **Critère A** : programme d'études en journalisme et capacités institutionnelles ;
- **Critère B** : liens avec la profession et avec le service public, liens extérieurs et reconnaissance ;
- **Critère C** : perspectives (projets de développement, stratégie et potentiel).

S'il n'était pas question de plaquer une grille qui fasse abstraction des valeurs, des pratiques et des cadres propres à la Tunisie, l'exercice ne pouvait cependant pas faire l'économie d'une analyse systémique sur la base de critères et de valeurs partagés, qui ne souffrent pas de relativisme.

Les forces, faiblesses, opportunités et menaces qui ont été dégagées lors du travail de recherche, suivant la méthodologie présentée plus loin, ont été co-réfléchies et discutées avec les parties prenantes, afin de déboucher sur 25 pistes de réflexion. Par souci de cohérence, celles-ci sont introduites dans le présent rapport au fil de l'analyse, afin d'être associées aux éléments qui les justifient et sont reprises par ailleurs dans la synthèse.

DÉLIMITATION DU CHAMP D'ANALYSE

Très rapidement, les concepts mobilisés ont dû être réinterrogés, en lien avec les experts long-terme du Pamt : ainsi, la « **formation initiale** » ne fait guère sens dans un secteur où une part importante des professionnels s'est formée au mieux sur le tas et où la « formation continue » est parfois la première dont bénéficient les stagiaires. A l'inverse, beaucoup de journalistes en activité s'inscrivent aujourd'hui dans des mastères (ou même en doctorat) dans le souci de faire évoluer leur carrière, grâce à la bonification qu'ils espèrent de ce grade. On préférera donc dans cette étude parler de « **formations diplômantes** », par opposition aux « formations certifiantes », et ceci, qu'elles soient, les unes comme les autres, homologuées ou non, comme on y reviendra plus loin.

La notion de « **formation au journalisme** » est rapidement apparue comme polysémique, alors que la différenciation entre information et communication reste souvent floue en Tunisie. Nous n'avons donc pas voulu limiter *a priori* l'analyse au seul champ des formations mentionnant le journalisme dans leur intitulé. Le choix a été fait d'y inclure les formations à la communication, les premiers entretiens menés laissant penser que les diplômés de ces filières, concurrencés par des formations plus axées sur *le marketing*, accédaient bien souvent eux-aussi aux métiers du journalisme.

⁸ Etablis avec les contributions de consultants des réseaux Théophraste, Orbicom et Journet, réseaux mondiaux d'écoles de journalisme et de médias.



Cet élargissement a permis en outre d'éviter le piège de l'opposition classique entre une vision techniciste des sciences de l'information et de la communication et une vision où elles seraient vues comme « *objet de connaissance* » pour reprendre l'expression de Bernard Miège, cofondateur du Groupe de recherche sur les enjeux de la communication. Il reste évident cependant que la visée est bien ici de réfléchir à la meilleure façon de préparer des étudiants aux métiers du journalisme et non à les limiter à l'étude académique de la communication.

Plus généralement, le champ a été élargi aux filières connexes du multimédia et de l'audiovisuel, mais également aux départements de langues offrant une spécialité en « journalisme ».

A titre d'éclairage et sans constituer en soi l'objet de notre analyse⁹, les structures relevant de la formation professionnelle (brevets de techniciens professionnels¹⁰ et brevets d'études professionnelles¹¹ essentiellement) et d'autres dispositifs plus empiriques (« clubs » médias, formations *in situ*...) ont également été considérés, dans la mesure où l'analyse de terrain a montré qu'elles amenaient certains titulaires à obtenir la carte de presse – même si on ne peut évidemment limiter l'analyse aux seuls titulaires de la carte d'identité professionnelle.

Car plus fondamentalement, l'étude montre que c'est surtout le concept même du « **journaliste** » qui est réinterrogé. Parmi les acquis de la transition démocratique, l'élargissement du champ de la liberté d'expression a permis à de nouveaux acteurs d'émerger : les « gens des médias »¹² promus au rang d'experts ou d'animateurs et même les simples citoyens, blogueurs ou activistes dans des médias communautaires, qui sont devenus des « producteurs d'information » parfois plus informés et plus pertinents que les « professionnels ».

Il n'était pas dans le mandat de l'étude d'analyser ce changement majeur et l'on se contentera dans ce cadre, d'en rester à la définition « législative » du journaliste, à savoir l'article 397 du code du travail¹³, qui définit le statut des journalistes comme catégorie professionnelle sans en spécifier l'activité¹⁴, qui est l'objet d'autres textes et notamment les décrets-lois.

9 Selon ses termes de référence l'étude « se concentre sur la formation initiale au journalisme » ; la formation continue n'y est donc étudiée que sous l'angle de « ses connexions avec les besoins et l'offre de formation initiale ».

10 Ouverts aux titulaires du Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et à ceux qui ont poursuivi leurs études jusqu'à la fin de la deuxième année de l'enseignement secondaire.

11 Ouverts aux titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, et, sous certaines conditions, aux titulaires du BTP.

12 En arabe إعلامي

13 Le journaliste professionnel est celui qui a pour occupation principale, régulière et rétribuée, l'exercice de sa profession dans une publication périodique, dans une agence d'informations ou dans un établissement de radiodiffusion, de la télévision ou d'actualités cinématographiques, et qui en tire le principal de ses ressources. »

14 Ce qui est le cas avec la convention collective des entreprises de presse mise en place le 20 novembre 1975, qui publie en annexe un « tableau de classification du personnel journalistique et assimilé ». Les cadres doivent justifier de « deux années d'enseignement supérieur » ou de cinq années d'ancienneté. Dans un avenant de 1983, l'approche reste ouverte : les tests d'embauche sont prévus pour « les titulaires de diplômes délivrés par des établissements spécialisés dûment agréés tels que » l'ipsi mais également « aux professionnels momentanément privés d'emploi et aptes à occuper le poste disponible ». Il faut noter que les médias audiovisuels ne sont pas dotés jusqu'ici d'une convention collective.



APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

La « recherche-étude » est comprise, selon les termes de référence du Pamt, comme une « *enquête approfondie sur un sujet d'intérêt général pour le secteur des médias en Tunisie* », en lien direct avec les organismes académiques du pays.

Elle s'est déroulée sur trente jours d'octobre à décembre 2017, suivant trois phases :

- une période de **cadrage**, pour identifier les textes de références, les personnes ressources, rencontrer les principales parties prenantes et envisager la mise en place des collecteurs nécessaires pour documenter la recherche ;
- une phase de **recherche** sur le terrain pour recueillir et trianguler les informations à Tunis pendant dix-huit jours et en régions pendant trois jours, à Monastir, Sousse, Sfax et Kairouan ;
- un temps de **finalisation**, pour exploiter l'information collectée, revoir les principales parties prenantes, mettre en discussion les pistes de réflexion et procéder à la rédaction de la version provisoire du rapport.

Chaque étape a fait l'objet d'un compte-rendu au Pamt.

La phase de cadrage a permis d'intégrer les attentes spécifiques des parties prenantes et notamment, s'agissant de l'psi, le souhait de disposer d'une trajectoire, qui tienne compte des forces et des faiblesses de l'existant et pour l'ensemble des acteurs, de réfléchir aux attentes prospectives des métiers liées aux médias, anciens comme nouveaux.

Les outils de collecte de l'information ont compris :

- des entretiens semi-directifs avec une centaine d'interlocuteurs (cadres, enseignants, étudiants et anciens étudiants des formations diplômantes au journalisme, cadres des médias, ministère de tutelle, organisations représentatives des journalistes et des directeurs de médias, société civile...) dont la liste figure en annexe ;
- des *focus-groups* avec des étudiants (à Tunis et à Sousse) et des enseignants (à Sousse) qui ont permis de faire émerger des thématiques qui n'avaient pas été signalées jusqu'ici ;
- une étude des bénéficiaires de la carte de presse et des adhérents du SNJT en 2016 ;
- une enquête en ligne auprès des licenciés diplômés en juin 2016 dont les résultats sont donnés au fil de l'analyse.

FORCES ET LIMITES

La principale force tient au nombre et à la diversité des interlocuteurs rencontrés, qui ont permis de couvrir un spectre large de profils et de médias.

La difficulté principale a consisté à compiler l'information de manière exhaustive. L'essentiel de la documentation traitée a été francophone et l'accès aux sources en langue arabe a été réduit, même si plusieurs documents particulièrement importants ont pu être traduits.



Le déroulement de l'étude a suivi la trame prévisionnelle, sans changement notable. Pour des raisons pratiques, l'ipsi a préféré des entretiens individuels au *focus group* initialement prévu avec ses enseignants, ce qui a eu le mérite de libérer la parole mais n'a pas permis d'analyser de manière poussée le profil de ces derniers.

Par ailleurs, l'analyse initialement prévue de la cohorte 2007 de leurs diplômés n'a pas pu être menée à bien, faute de données de contact suffisantes. Il n'a donc pas été possible d'analyser de manière systématique l'évolution professionnelle des Ipsistes dix ans après leur sortie de l'Institut. Les données étaient trop limitées pour pouvoir faire l'objet d'un développement spécifique.

Enfin, l'étude des bénéficiaires de la carte de presse et des adhérents du SNJT n'a pas permis de dissocier les nouvelles cartes attribuées des simples renouvellements. L'étude sur les nouveaux entrants (leur formation passée, leur taux de chômage...) repose donc sur quelques données globales et sur les entretiens, sans que la représentativité de ces témoignages ne puisse être validée.

Des données cruciales pour le secteur font clairement défaut aujourd'hui et celles qui existent ne bénéficient pas d'un accès simple et transparent.

Le rapport adopte un plan en trois parties organisé sur le modèle des critères d'excellence identifiés par l'Unesco :

1. la première partie s'attachera à faire une cartographie des acteurs aussi exhaustive et actualisée qu'il est possible ;
2. la seconde présentera la capacité institutionnelle des principaux d'entre eux et leur viabilité ainsi que la stratégie et le potentiel dans la période spécifique de l'après 14-janvier, ce que l'Unesco décrit comme « *l'ambition morale de l'institution à atteindre l'excellence* »¹⁵ ;
3. et la dernière l'interaction et les relations avec la profession et la possibilité de devenir un « *centre de gravité* ».

¹⁵ Critères et indicateurs pour des institutions de qualité de formation au journalisme, 2007.



CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

Cette partie présente de manière factuelle et en les resituant dans un temps long les principales parties prenantes de la formation diplômante au journalisme en Tunisie, entre un opérateur historique, l'Ipsi, et ce qu'il est convenu d'appeler un « *vrai-faux univers de concurrence* » qui reste régulé de manière endogame par l'opérateur historique.

UN OPERATEUR HISTORIQUE QUI A PERDU SON MONOPOLE : L'IPSI

Après l'indépendance, la formation au journalisme est lancée par le secrétariat d'Etat à l'Information, puis, à partir de 1964, au sein de l'institut Ali-Bach Hamba¹, chargé de la formation des journalistes et des documentalistes.

La loi de finances de 1968² crée l'Ipsi au sein de la faculté des lettres et sciences humaines, boulevard du 9-avril. Il est rattaché l'année suivante au secrétariat d'Etat à l'Education nationale et bénéficie du soutien de la fondation Friedrich-Naumann pour la liberté, du parti libéral allemand, le *Freie Demokratische Partei*.

Jusqu'en 1973 où il devient un établissement autonome et s'installe à Montfleury, la formation journalistique se faisait nécessairement en parallèle avec une seconde formation universitaire dans une autre faculté. A partir de 1974, les journalistes en activité attestant de trois ans d'ancienneté peuvent être admis à l'Ipsi, sur concours³.

En 1978, un colloque à Hammamet s'attache à la « *mise en place d'un programme tunisien de recherches en communication* » et quatre ans plus tard, Moncef Chenoufi crée la *Revue tunisienne de communication*, active jusqu'en 2015.

A partir de 1992, un nouveau régime d'études entre en vigueur, beaucoup plus théorique⁴, alors que les effectifs des étudiants – et du corps professoral, avec une cinquantaine de permanents⁵ – augmentent en flèche jusqu'à atteindre un pic en 2004-2005 avec près de 2 000 bacheliers orientés en première année.

1 Rédacteur en chef, au début du XXe siècle du journal *Le Tunisien* et fondateur du mouvement des « jeunes tunisiens ». Il est exilé en 1912.

2 La loi n° 67-57 du 30 décembre 1967 portant loi de finances pour la gestion 1968 précise qu'« il est créé un établissement public dénommé *Institut de presse et des sciences de l'information* » relevant du secrétariat d'Etat aux Affaires culturelles et à l'information (Art. 36).

3 Une inscription directe en première année du deuxième cycle (sur dossier) ou en magistère spécialisé (sur concours) est possible à partir de 2002.

4 Les cours ex cathedra représentent ainsi 286 h en première année contre 338 h en TD et TP (voir annexe 4)

5 Dont seulement six professeurs d'enseignement supérieur ou maîtres de conférences (catégorie A)



Une filière de communication est lancée et en 1996, les premiers maîtres de communication sont diplômés. En 1998, un « Diplôme national d'études supérieures spécialisées (DESS)⁶ en journalisme » de troisième cycle est institué et le doctorat en 2004⁷, même si l'institut relève formellement, aujourd'hui encore, de l'école doctorale de la faculté de lettres.

Le régime pédagogique est assoupli une première fois en 2002 avec une approche plus progressive et plus professionnelle, qui commence à intégrer les nouvelles technologies⁸ même s'il faut attendre 2009 pour que l'université finance les premiers équipements numériques de la régie⁹ et 2012 pour que le studio TV commence à être modernisé, à la faveur d'un projet de coopération américain.

La formation est basée sur un tronc commun de deux ans, centré sur les langues française et arabe ainsi que sur la culture générale et sanctionné par un « certificat d'aptitude ». Un second cycle spécialisé est sanctionné par la maîtrise.

En 1999, l'Ipsi est déplacé au sein du campus de la Manouba, à l'extérieur du centre-ville.

Au cours de la décennie 2000, la formation des journalistes s'est quasi-entièrement arabisée, à l'image de l'enseignement primaire et secondaire depuis les années 1970.

La réforme « LMD » se met en place en septembre 2008, quelques mois seulement après un décret qui en fixe le cadre général. Une licence fondamentale (LF) en sciences de l'information et de la communication côtoie des licences appliquées (LA). La même année disparaît la filière de technicien supérieur consacrée à l'édition¹⁰.

Après le 14 janvier 2011, c'est le conseil scientifique de l'Ipsi et non l'autorité de tutelle qui choisit son directeur. Mohamed Ali Kambi est le premier élu le 1er août 2011. Ainsi que le signale le rapport de l'Instance nationale pour la réforme de l'information et de la communication, « la nouvelle direction de l'établissement a décidé d'écarter certains journalistes qui ont été recrutés comme contractuels en raison de leur collaboration avec l'ancien régime ».

L'année suivante, un concours est institué pour entrer en première année de licence et le contenu des LA est révisé pour renforcer leur dimension pratique alors qu'en Tunisie les effectifs étudiants en MP dépassent pour la première fois ceux des MR.

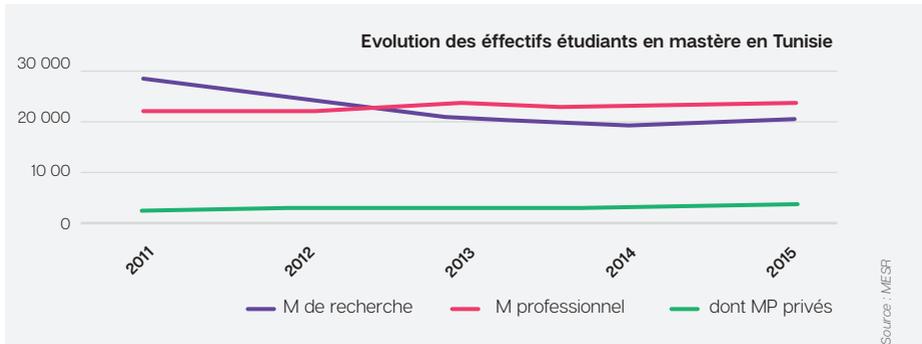
6 Formation en un an ouverte aux étudiants titulaires d'un diplôme national de maîtrise ou d'un diplôme admis en équivalence autre que la spécialité de journalisme ou de communication. L'arrêté du 29 octobre 1998 précise qu'elle vise « à dispenser aux étudiants une formation scientifique et professionnelle spécialisée en journalisme leur permettant de s'intégrer dans la vie professionnelle et d'exercer les différentes professions de journalisme ».

7 La première soutenance a lieu en 2006.

8 La presse électronique fait l'objet d'une spécialité distincte à partir de 2004.

9 Installée en 1987.

10 Une deuxième et une troisième année de licence sont prévues pour les étudiants qui étaient entrés en première année l'année précédente, ce qui conduit à une extinction effective en 2010.



En 2015, l'Ipsi est l'une des rares institutions de l'Euroméditerranée à se voir accorder un projet Tempus lié au domaine du journalisme par la Commission européenne pour créer un « mastère professionnel (MP) cross-media » avec les universités de Sfax, de Sousse, de Tampere (Finlande), de Barcelone (Espagne) et une université privée de Milan¹¹ (Italie).

Outre ce MP *cross-media*, l'Ipsi proposait en 2016-2017 un mastère de recherche (MR) en sciences de l'information et la communication et trois autres MP : en production audiovisuelle, en communication politique et en investigation.

À l'été 2017, une crise d'une rare violence secoue l'Institut. Si elle s'ébruite relativement peu dans les médias traditionnels, elle se répand en revanche sur les réseaux sociaux. Elle débouche sur le départ de son directeur, Moncef Ayari, et le lancement d'une commission d'audit. La nouvelle directrice nommée par le ministère, Hamida El Bour, est officiellement élue le 20 octobre 2017.

Depuis le 14 janvier 2011, pas moins de six directeurs se sont succédé à la tête de l'Ipsi, ce qui témoigne de son instabilité managériale dans une période cruciale pour l'Institut :

- Zohra Gharbi : 2009 – janvier 2011 (démission)
- Mohamed Ali Kembi : février (élection en juillet) – décembre 2011 (décès)
- Taoufik Yacoub : décembre 2011 – juin 2014
- Salwa Charfi : juin – octobre 2014 (démission)
- Moncef Ayari : février 2015 – avril 2017 (démission)
- Hamida El Bour : depuis août 2017 (élection en octobre 2017)

UN VRAI-FAUX UNIVERS DE CONCURRENCE

Au début des années 2000, sur les créneaux de l'audiovisuel d'une part et du multimédia d'autre part, le monopole de l'Ipsi s'est fissuré : l'Etat crée de nouveaux établissements d'ensei-

¹¹ Le projet est coordonné par l'Union des Universités de la Méditerranée, dont le secrétariat est basé à Rome.

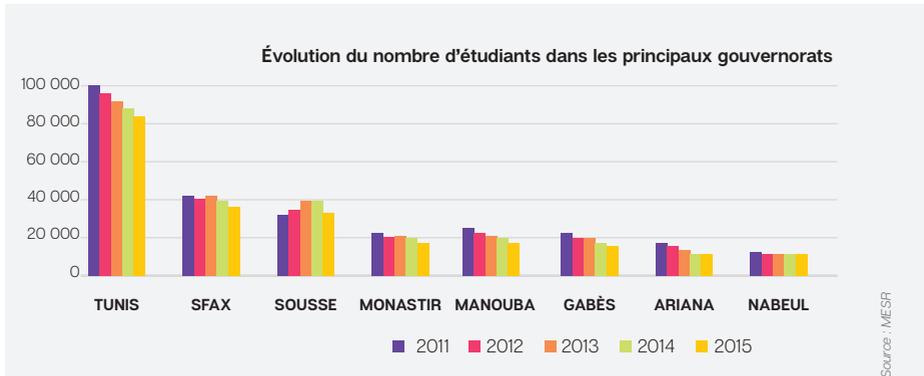


gnements supé-rieurs publics et notamment l'Institut supérieur des arts multimédias (Isamm) de la Manouba en 2000 et l'école supérieure d'audiovisuel et de cinéma à Gammarth en 2004¹². Même si leur positionnement ne recouvre pas complètement celui de l'psi, les zones de chevauchement existent néanmoins. Très axés sur la pratique, ces deux écoles mobilisent de nombreux professionnels et la forte composante technique favorise l'employabilité des étudiants¹³ : leur reconnaissance par le secteur n'a pas tardé.

Parallèlement, plusieurs universités, à Tunis et en régions, proposent des spécialisations en communication. Leur recen-sement est compliqué, faute d'une présentation détaillée des cursus, mais on peut mentionner à titre d'exemple et sans viser à l'exhaustivité :

- la LA en « français : communication » et le MP en « français : communication et culture » de l'Institut supé-rieur des études appliquées en humanités du Kef (université de **Jendouba**) ;
- la LA en « histoire et techniques audiovisuelles » de la faculté des Sciences humaines et Sociales de Tunis (Université de **Tunis**) ;
- le MP « communication culturelle et touristique » de l'université de **Gabès** ;
- le parcours « communication » de la LA de lettres et langues, mention « français » de l'Institut supérieur des études appliquées en humanités de Tozeur (université de **Gafsa**) ;
- la spécialité « communication » de la LA de français de l'Institut Supérieur des Langues Appliquées aux Affaires et au Tourisme de Moknine (université de **Monastir**) ;
- la LA en « communication » à la faculté des lettres et des sciences humaines de **Sfax**.

Globalement, le nombre d'étudiants baisse, transition démographique oblige, mais cette évolution est moins marquée en régions. Aujourd'hui, les étudiants tunisois ne représentent qu'un tiers des effectifs tunisiens.



¹² On peut signaler également en régions l'Institut supérieur des études technologiques de Kairouan, très actif sur le multimédia et l'internet mobile.

¹³ Cette employabilité ne fait cependant pas encore l'objet d'études systématiques et ne reste donc ici qu'une hypothèse corroborée par les nombreux entretiens menés lors de la mission de terrain avec les jeunes journalistes qui sont issus de ces écoles, comme avec les dirigeants de médias rencontrés, mais non formellement validée faute de données consolidées.



Dès avant la loi sur l'enseignement privé¹⁴, l'université arabe des sciences (détenu aujourd'hui par le Groupe de l'éducation et des sciences) avait créé la première filière privée en journalisme en 1994.

En 2015, un étudiant en MP sur six étudie dans le privé. Parmi les 76 établissements d'enseignement supérieur privés reconnus aujourd'hui, ceux qui proposent des formations diplômantes au journalisme et/ou à la communication homologuées par le MESRS¹⁵ sont :

- la faculté privée des sciences juridiques, sociales, économiques et de gestion (**Université arabe des sciences, UAS**)
 - LF en sciences de l'information et de la communication
 - LA en journalisme
 - LA en communication
 - LA en médias
 - *MP en presse écrite et électronique*
- l'Ecole centrale supérieure privée des lettres, des arts et des sciences de la communication (**Centrale Com**)¹⁶
 - LA en « journalisme »,
 - LA en « communication multimodale »,
 - LA en « cinéma et audiovisuel »,
 - *MP « multimédia*
 - *MP « ingénierie des médias »*
 - *MP « cinéma et audiovisuel »*
- l'Institut international supérieur privé du numérique et de l'audiovisuel (**IINA**), en partenariat avec la chaîne de télévision First TV
 - LA en « audiovisuel et cinéma »
 - *MP « cinéma et audiovisuel »*
- l'Ecole supérieure privée de l'audiovisuel et du design (Ecole supérieure d'architecture d'audiovisuel et de design, **Esaad**)
 - LA en « arts plastiques » (spécialité photographie),
 - LA en « cinéma et audiovisuel »,
 - *MP « audiovisuel et cinéma »*
- la faculté privée des sciences politiques et économiques (Institut du management de la communication, Europe de com, **université européenne de Tunis**) :
 - LA en communication des entreprises

Europe de com propose en outre un MBA de deux ans en « management des médias » ouvert

¹⁴ Loi n° 2000-73 du 25 juillet 2000.

¹⁵ Les formations professionnelles homologuées par le MFPE n'ont pas pu être recensées de manière systématique dans le cadre de cette étude.

¹⁶ L'université centrale a signé un accord de partenariat avec la radio IFM et avec la télévision *Al-Arabi* en novembre 2017.



aux étudiants titulaires d'une Licence en sciences humaines et sociales, mais qui n'ouvre pas droit à un grade de maîtrise.

Une licence co-construite « audiovisuel » a été homologuée à la *Time Higher School* (Université Time) mais elle n'apparaît pas dans l'offre proposée actuellement, qui inclut en revanche une LA « technologies du multimédia et du web » et une autre en « technologies numériques de l'image et du son ».

Le ministère a par ailleurs reconnu un MP en « gestion des médias » de l'Ecole méditerranéenne supérieure privée des affaires de Tunis (*Mediterranean School of Business*), qui semble ne plus exister aujourd'hui. Cette école propose en revanche en cours du soir un « *Master's Degree in Business Management* » (MBM), qui ne correspond ni à un maîtrise, ni à un MBA, en anglais mais sans spécialisation média.

Enfin, outre les autres diplômes des écoles susmentionnées, d'autres formations privées au journalisme ne sont pas reconnues par le ministère et notamment :

- **l'Ecole supérieure de journalisme de Tunis** (Université internationale de Tunis) qui affiche un partenariat avec l'Ecole supérieure de journalisme de Paris ;
- **l'Ecole supérieure privée d'ingénierie et de communication** (*Tunisia Tech University*), qui affiche un partenariat avec l'Ecole française des attachés de presse¹⁷.

Aucune de ces formations, qu'elles soient ou non reconnues, n'affiche plus d'une trentaine d'étudiants tunisiens présents à l'année dans leurs effectifs. La scolarité représente un coût d'environ 5 000 dinars annuels au niveau universitaire et moitié moins pour une formation professionnelle de type BTP.

En matière de **formation professionnelle**, la Nomenclature nationale des secteurs et des spécialités de formation ne sachant sans doute pas trop où classer les professionnels des médias a choisi le secteur des « services et industries divers », dans deux sous-secteurs spécialisés : les arts graphiques (BTP techniciens en infographie et publication assistée par ordinateur, BTS technicien supérieur en industries graphiques et BTS technicien supérieur en techniques de communication graphique option multimédia) et les métiers de la culture (BTP technicien en audiovisuel option prise de vues, BTP technicien en audiovisuel option montage ou option réalisation, BTP photographe créateur ou BTS technicien supérieur option assistant réalisateur). Parmi les 1 221 établissements de formation recensés en 2014, les centres qui préparent à ces métiers sont légions, notamment dans le secteur du multimédia.

UNE TUTELLE ECLATÉE

Plusieurs ministères – et le premier d'entre eux – sont impliqués d'une manière ou d'une autre dans la formation des journalistes :

- la Présidence du gouvernement qui a en charge une bonne partie des dossiers de l'information depuis la dissolution du ministère de l'Information en 2011 et qui notamment :

¹⁷ L'Efap a cependant signé un accord de partenariat avec un autre institut, Europe de Com, le 26 juin 2017.



- détient la tutelle du CAPJC ;
 - assure la gestion administrative de la Commission de la carte des journalistes ;
 - a un ministre délégué chargé des Relations avec les instances constitutionnelles, la société civile et les organisations des droits de l'homme.
- le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique qui :
 - a la tutelle des universités et des institutions ;
 - élabore et met en œuvre la politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche ;
 - homologue les universités et écoles privées ;
 - suit les actions de coopération internationale ;
 - coordonne l'activité des offices des œuvres universitaires ;
 - supervise les activités du Comité national d'évaluation des activités de recherche scientifique.
 - le ministère de la Formation professionnelle et de l'emploi qui :
 - a la tutelle des formations non académiques (BTP, BTS...) ;
 - assure la certification des centres de formation ;
 - gère les Agences nationales pour l'emploi et le travail indépendant, qui mettent en place les Stages d'initiation à la vie professionnelle¹⁸, qui apparaissent comme l'un des principaux modes d'entrée dans le journalisme.

On pourrait ajouter également :

- le ministère de la Jeunesse et des sports qui gère avec les municipalités les maisons des jeunes. Certaines hébergent des radios associatives, qui constituent des viviers de vocations au journalisme ;
- le ministère des Affaires sociales, de la solidarité et des tunisiens à l'étranger, qui gère la politique sociale du gouvernement ;
- le ministère des Technologies de l'information et des communications, qui a notamment la tutelle du Centre d'information, de formation, de documentation et d'études en technologies des communications et de l'Agence nationale de la sécurité informatique...

Par ailleurs, le secteur ambitionne également de s'autoréguler, et un « conseil de la presse », en gestation depuis plusieurs années, a démarré ses travaux au printemps 2017, sous la direction d'un conseil provisoire. Inspiré dans son organisation du Conseil de déontologie journalistique belge, il est notamment chargé de rédiger une charte et ambitionne de sanctionner les dérives déontologiques avec des peines allant jusqu'au retrait de la carte professionnelle. La dimension pédagogique constitue pour l'heure le principal axe de travail et les points de convergence avec le secteur de la formation, d'une part, et celui de l'éducation aux médias, d'autre part, sont évidents.

¹⁸ Le SIVP s'adresse aux primo-demandeurs d'emploi de nationalité tunisienne titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'un diplôme équivalent et inscrits au Bureau de l'Emploi et du Travail Indépendant. L'Aneti octroie au stagiaire durant toute la durée du contrat (jusqu'à 24 mois) une indemnité mensuelle dont le montant est de 150 dinars. L'entreprise d'accueil verse une indemnité complémentaire mensuelle au moins équivalente.



UN PROCESSUS D'HOMOLOGATION ENDOGAME

Les formations professionnelles sont homologuées par le MFPE. Les demandes doivent être appuyées par un dossier technico-pédagogique comportant notamment le programme de formation (indiquant la proportion de ses composantes théorique et pratique), les équipements techniques et pédagogiques utilisés, le déroulement de la formation, les conditions d'inscription, les modalités d'évaluation formation, ainsi que le niveau scientifique et professionnel des formateurs.

L'autorisation des établissements d'enseignement supérieur privés se fait au niveau du MESRS via la production d'un dossier pédagogique¹⁹, qui comprend le régime détaillé des études et des examens, le contenu des programmes, une liste nominative des enseignants permanents et non permanents à recruter par l'établissement, un inventaire des équipements scientifiques et pédagogiques, ainsi que les contrats de stages. La direction doit par ailleurs signer un « *cahier des charges régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements privés d'enseignement supérieur* ».

L'habilitation des maquettes pédagogiques, une fois discutées au sein du département puis validées par le conseil scientifique de l'établissement (qu'il soit public ou privé) et par le conseil de l'université, relève des commissions nationales sectorielles (CNS). Les licences et masters du journalisme dépendent principalement de la CNS des sciences de l'information, de la communication et de la documentation, institué en 2012 et où siègent à parité (pour l'heure à titre bénévole) des membres de l'ipsi et de son voisin de la Manouba, l'Institut supérieur de la documentation. L'ipsi se retrouve donc juge et partie, devant à la fois créer et évaluer ses propres maquettes pédagogiques comme celles de son univers de concurrence. De *facto*, l'essentiel des professeurs mobilisés dans ces établissements privés sont souvent des enseignants de l'ipsi. Et de *facto* aussi, la maquette de l'ipsi est devenue l'étalon du secteur et à quelques nuances près, l'offre privée s'en éloigne peu. Cependant les licences et masters de l'audio-visuel, des arts graphiques et du multimédia relèvent d'autres CNS²⁰, ce qui soulève d'autres questions, comme on le verra plus loin.

In fine, l'habilitation est formellement prononcée par le conseil des universités, présidé par le ministre.



¹⁹ La demande comprend également un dossier se rapportant au promoteur, un autre sur le directeur, Un dossier technique et financier et une copie signée du cahier des charges relatif au logement universitaire privé.

²⁰ Et par ailleurs la commission nationale des formations appliquées et de la co-construction (CNFAC) joue le rôle d'une commission nationale sectorielle pour l'évaluation des parcours de formation co-construits au sens de l'article 24 du décret n° 2008-3123 du 22 septembre 2008.



La demande d'habilitation de chaque parcours est présentée, conformément à un dossier²¹ qui comporte notamment :

- la dénomination du parcours ou de la spécialité ;
- la nature et les objectifs de la formation ;
- la liste des membres de l'équipe pédagogique ;
- les conditions d'inscription ;
- la liste des unités d'enseignement classées par semestre, avec indication de leur type (obligatoires, optionnelles), de leurs éléments, du volume des heures de formation présente, du nombre des crédits qui leur sont accordés et leurs coefficients ;
- la description du stage le cas échéant ;
- les équipements et les outils scientifiques et pédagogiques ainsi que les espaces d'enseignement disponibles ;
- les perspectives de la formation et de l'emploi ;
- le partenariat avec le secteur économique et professionnel dans la construction du parcours ou de la spécialité.

Concrètement, les semestres s'organisent autour de trois blocs :

1. une unité de **matières transversales** (langues, informatique, culture de l'entreprise...) communes à toutes les filières
2. trois unités de **matières de spécialité**, qui correspondent aux cours spécifiques au journalisme (techniques rédactionnelles, collecte de l'information, montage audio et vidéo...)
3. une unité de **matières optionnelles**, destinées à approfondir la spécialité ou à ouvrir des perspectives connexes (sur la gestion d'une entreprise de presse par exemple)

Les maquettes pédagogiques sont évaluées tous les quatre ans et ne peuvent être retouchées qu'à la marge, tous les ans (20 % pour les matières optionnelles). Courant 2018, l'exercice de remise à plat bi-décennal est d'ores et déjà programmé, pour une mise en place à la rentrée 2019.

²¹ Article 25 du décret n° 2008-3123 relatif aux licences et applicable au niveau mastère.



LE TRIPLE CHOC D'UNE TRANSITION CONTRARIÉE

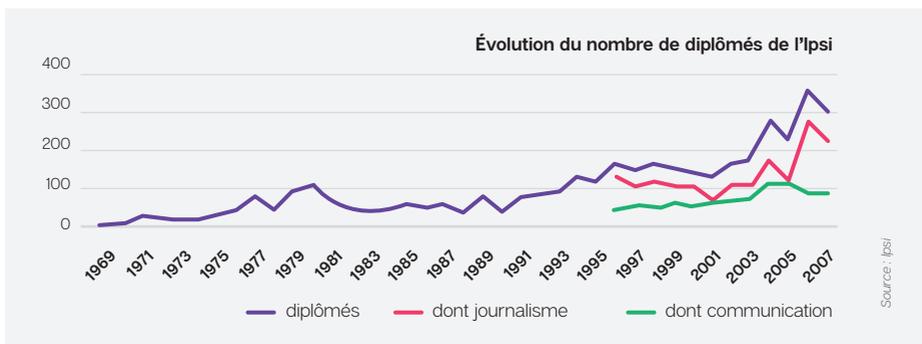
Il est question dans ce chapitre des trois secousses qu'ont dû encaisser, à des degrés divers, l'Ipsi et son univers de concurrence. Le premier choc est lié à l'écosystème de l'enseignement supérieur tunisien, le second au processus de Bologne, qui n'a pas seulement transformé radicalement les grades. Le troisième, enfin, est lié à la transition démocratique issue des événements de 2011 et aux velléités de « *restauration autoritaire* », pour reprendre l'expression d'une récente livraison de la revue *Politique africaine*.

LE CHOC STRUCTUREL

La principale secousse ne fait guère débat dans le secteur : elle tient à la massification des amphes en journalisme – alors même que les effectifs globaux de l'université tunisienne baissaient. Elle tient aussi à une situation paradoxale où l'Etat investit massivement dans l'encadrement professoral alors même qu'il néglige l'équipement matériel spécifique aux métiers des médias.

Les ravages de la massification

La courbe du nombre de diplômés de l'Ipsi montre une relative stabilité jusqu'au début des années 1990 et une augmentation assez régulière au cours de la décennie suivante, qui flambe littéralement ensuite¹. Paradoxalement, cette augmentation concerne uniquement la filière communication jusqu'aux années 2000 et très principalement la filière journalisme ensuite. En 2005, les Ipsistes étaient deux fois plus nombreux que dix ans auparavant et quatre fois plus nombreux que vingt ans auparavant.



¹ Dans un souci d'exhaustivité et de redevabilité, il serait intéressant de pouvoir compiler les chiffres des diplômés de l'Ipsi depuis son dernier anniversaire.



Un mouvement très exactement inverse se produit après 2007 puisque le nombre d'étudiants est divisé par trois en l'espace de dix ans, comme nous le verrons plus loin. Il n'empêche : la massification a déjà fait son œuvre. L'arrivée de très nombreux étudiants en journalisme au début des années 2000 a eu pour corolaire une baisse du niveau et par conséquent une baisse de l'attractivité du diplôme de l'psi.

Entre 2016 et 2017, le score au baccalauréat nécessaire pour entrer en LA de journalisme², est passé de 109,11 à 105,42 pour les bacheliers littéraires, soit moins que pour entrer en LF (108,78 en 2017). Le score est encore plus faible pour la LA de communication (100,40). A titre de comparaison, la faculté de droit et de sciences politiques de l'université de Tunis affichait la même année un score de 143,8. En arrivant à son poste de directrice en 2014, Salwa Charfi confie à Réalités online : « La majorité des étudiants ont une faible culture générale, un esprit critique limité et ne maîtrise aucune langue, ni l'arabe, ni le français ou l'anglais... »³

	Inscrits sur le site	Présélectionnés sur le score	Sélectionnés présents aux entretiens	Admis
MR	134	59	28	13
MP communication audiovisuelle	196	55	43	22
MP communication politique	109	46	20	16
MP journalisme d'investigation	49	36	17	10
MP cross-media	205	51	20	14

Effectifs des nouveaux inscrits en mastères de l'psi en 2017-2018 (source : Ipsi)

Cette baisse de niveau se maintient mécaniquement en mastère, où la capacité maximale est des 25 étudiants par groupe, puisqu'une directive du ministère⁴ stipule que 85 % des effectifs doivent provenir de l'psi. Cette règle a pour conséquence d'empêcher tout renouvellement d'ampleur des effectifs après la licence. Seuls les mastères *cross-media* bénéficient d'un statut dérogatoire et peuvent recruter largement dans d'autres filières que les sciences de l'information et de la communication, du fait de leur profil singulier, dans le cadre d'un projet Tempus.

PISTE DE RÉFLEXION 1 A la lumière de l'attrait du MP « *cross-media* » pour les étudiants comme pour les employeurs et d'autres expériences de concours sélectifs, l'psi gagnerait à créer un MP majoritairement ouvert aux autres filières, afin d'avoir le potentiel d'attirer l'excellence sur des profils formés par d'autres institutions ou universités du pays.

L'introduction d'un concours d'entrée en licence en 2012 n'a guère permis de lutter contre le

² Ce seuil minimum dépend de la pression de la demande d'orientation dans la filière : si beaucoup demandent l'psi, ce seuil minimal augmente. Dans le cas contraire, il baisse.

³ La formation de journalistes est un défi central pour la démocratie tunisienne», *Réalités online*, 19 juin 2014.

⁴ Signalée par plusieurs interlocuteurs, il n'a cependant pas été possible d'en trouver la trace.

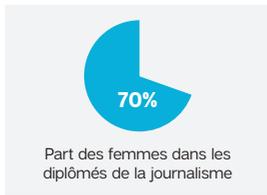


fléau : la sélectivité (c'est-à-dire le ratio entre le nombre de candidats et le nombre d'admis) de la première année de LA en journalisme a paradoxalement décliné après l'introduction du concours. En 2014, 72 % des inscrits ont été admis alors que le taux n'était « que » de 65 % trois ans avant, quand le concours n'existait pas encore et même de 53 % en 2007.

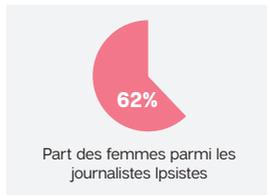
A l'université de Sousse, en revanche, l'augmentation du nombre des candidatures au mastère cross-media a obligé à réfléchir au concours d'entrée, dont l'oral fait la part belle aujourd'hui à la motivation et au projet professionnel du candidat. A l'ipsi, un entretien est également prévu, mais le taux d'admission (le ratio entre les admis et les admissibles présents à l'entretien) est particulièrement fort (entre 46 % en MR et... 80 % en MP communication politique) ce qui atténue quelque peu l'émulation.

PISTE DE RÉFLEXION 2 Les centres de formation au journalisme diplômants gagneraient à renforcer leur concours d'entrée, en diversifiant les épreuves et en incluant un oral destiné à valoriser la démarche professionnelle des candidats, comme c'est le cas en mastère.

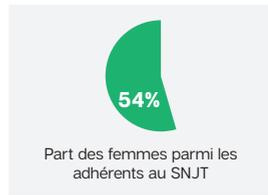
Parallèlement à cette baisse d'attractivité on constate aussi une ultra-féminisation des effectifs. En 2016, 70 % des licenciés étaient des femmes, soit 8 points de plus que les journalistes Ipsistes titulaires de la carte d'identité professionnelle⁵ et 16 points de plus que les adhérents du SNJT. Si la proportion de femmes parmi les futures journalistes est plus importante que chez celles qui sont déjà en activité, c'est aussi une spécificité de l'ipsi au sein de l'université tunisienne. Dans l'ensemble de la Manouba, la proportion de femmes atteignait la même année 64 % et dans l'ensemble des universités tunisiennes 60 %, soit dix points de moins qu'à l'ipsi. Plusieurs recherches ont montré combien cette féminisation pouvait être le signe d'une précarisation.



Source : Ipsi

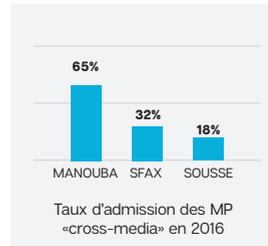


Source : Présidence du gouvernement



Source : SNJT

A la différence des formations plus techniques, qui tirent leur épingle du jeu et des formations au cross-media en région, notamment à Sousse, l'ipsi – comme la majorité des formations privées – subit de plein fouet une crise du recrutement, dont quelques causes seront analysées plus loin et tiennent aussi à l'image du journaliste.



Source : Universités

⁵ La part des femmes chez les titulaires Ipsistes de la carte rouge ayant le statut de rédacteurs en chef n'est en revanche que de 44 % (et de 48 % chez les titulaires Ipsistes de la carte rouge ayant le statut d'indépendant), ce qui souligne la difficulté des femmes à accéder à des postes à responsabilité (et à l'autonomie du *free-lance*).



Le phénomène se double d'un absentéisme endémique : la proportion des étudiants travaillant et de ceux qui n'assistent pas aux enseignements – ceux qu'un ancien directeur désignait comme les « *étudiants-papillons* » – est telle que les cours ont parfois lieu devant une ou deux personnes seulement⁶, comme on l'a constaté pendant les missions de terrain, à Tunis, comme en régions.

Les résultats s'en ressentent mécaniquement : dans certaines filières, la proportion de redoublants atteint 40 % (en première année de LA de journalisme) ou même 56 % (en première année de LA de communication) avec un taux moyen, toutes filières confondues, de 26 %.

PISTE DE RÉFLEXION 3 Les centres de formation au journalisme diplômants devraient réfléchir à l'introduction d'une filière en horaires aménagés (cours du soir ou de fin de semaine), de manière à prendre en compte l'arrivée massive de professionnels en activité, notamment au niveau du master. Ces horaires aménagés supposeraient une réorganisation de la mise à disposition des équipements et des matériels.

Si la massification de l'enseignement du journalisme s'est accompagnée d'une baisse de niveau, rien n'indique en revanche qu'elle soit allée de pair avec un élargissement de la base sociale du recrutement des journalistes. Les données sont rares pour documenter cette dernière, qui mériterait assurément des recherches dédiées. Les foyers étatiques⁷ (30 dinars/mois), privés (entre 90 et 150 dinars) ou le partage d'appartements sont des postes de dépenses importants, notamment pour les étudiants des régions. Mais le système des bourses nationales et des bourses d'excellence pour les cinq majeurs de chaque spécialité et les tarifs de la restauration universitaire subventionnée (200 millimes le repas) permettent d'atténuer son poids.

Plusieurs fois, cependant, lors de la mission de terrain en régions, des jeunes gens ont fait part de leur impossibilité à financer des études dans la capitale pendant deux, trois ou cinq ans. C'est d'autant plus notable que le paysage médiatique est souvent plus restreint hors du grand Tunis, les ressources humaines globalement moins formées et que des initiatives pullulent cependant pour faire émerger des talents, dans les radios communautaires notamment.

PISTE DE RÉFLEXION 4 Dans l'optique du développement de la régionalisation, les associations des anciens des établissements d'enseignement supérieur proposant des formations aux métiers des médias pourraient prendre en charge une dimension sociale et collecter des fonds parmi leurs membres pour mettre en place des aides exceptionnelles pour un ou des étudiant(s) méritant(s) afin qu'il(s) puisse(nt) suivre sa (leur) scolarité à Tunis. Dans la même perspective, les centres de formation diplômants gagneraient à multiplier les sorties et les stages en régions. Dans un autre ordre d'idées, ils pourraient également négocier avec une banque l'octroi de prêts à taux bonifiés à leurs étudiants pour l'achat d'un « kit de base » du futur journaliste (ordinateur portable, enregistreur vidéo et/ou audio...), considérant que la formation (et l'auto-formation) des techniques professionnelles leur incombe aujourd'hui pour une large part.

6 A l'psi, au bout de quatre absences, l'étudiant est obligé de passer ses partiels en juin.

7 Le logement universitaire étatique est un service offert aux nouveaux étudiants pour une durée bien déterminée (1^{er} cycle pour les filles et un an pour les garçons).



Un sous-investissement chronique mais des ressources humaines pléthoriques

L'ipsi, établissement public à caractère administratif doit attendre le regroupement des achats au niveau de l'ensemble de l'université de la Manouba pour pouvoir espérer obtenir du matériel. En cas d'investissements lourds, comme pour un studio par exemple, l'attente peut durer... dix ans.

L'institut, comme ses confrères privés⁸ du reste, dépend donc essentiellement de l'aide internationale pour installer ou renouveler des équipements. Ce qui explique que les studios restent parfois hors d'état de fonctionner... quand ils ne sont pas purement virtuels dans certaines institutions privées.

De nombreux interlocuteurs ont déploré l'absence d'un modèle économique viable pour la formation diplômante au journalisme en Tunisie. De fait, les témoignages recoupés sont légion sur le fait que certaines formations privées peu scrupuleuses se contentent plus ou moins de « vendre » un grade en fermant les yeux sur l'assiduité des étudiants et en finissant de remplir leurs filières avec des étudiants étrangers.

Avec quatre cadres seulement pour gérer 76 établissements, la sous-direction du MESRS censée superviser les contrôles est bien en peine d'assurer ce rôle. La commission nationale sectorielle a renforcé l'étude des dossiers d'habilitation en contrôlant de manière plus spécifique les listes d'enseignants mobilisés mais les contrôles *a posteriori* sont rarissimes, sauf alerte signalée et parfois sanctionnée, mais qui reste exceptionnelle.

Par ailleurs, dans le privé, les ressources humaines mobilisées sont réduites. Les institutions font rarement appel à plus d'une demi-douzaine de professeurs, et ponctuellement à des professionnels. A l'ipsi en revanche elles sont pléthoriques, même si certains exercent aujourd'hui en détachement dans les pays du Golfe⁹, dans le cadre de la coopération technique. Le gel des embauches, décidé par le ministère en 2017, la limitation des heures supplémentaires et le recours à des professionnels vacataires plutôt qu'experts sont dès lors les seules variables d'ajustement pour les chefs de départements et la direction du centre.

La structure actuelle de l'ipsi conduit, en cas de baisse des effectifs étudiants, comme c'est le cas depuis quelques années, à renforcer le taux d'encadrement des professeurs titulaires, dont un grand nombre n'a jamais exercé dans les médias, ce qui constitue paradoxalement un frein à une embauche plus massive de professionnels en activité. C'est du reste l'un des chantiers principaux identifiés par le premier directeur de l'après-14-Janvier, Mohamed Ali Kambi : « // y a lieu, à mon avis, de penser à la formation des formateurs qui a été longtemps négligée. Il est temps d'investir dans ce chapitre pour permettre aux enseignants de coller à la réalité des besoins du terrain, en mettant à jour leurs compétences académiques et pédagogiques. »¹⁰

L'initiative la plus stimulante en la matière a été prise en 2015 par le Centre africain de

8 LUAS a ainsi bénéficié d'un prêt à taux négocié espagnol pour ses équipements, sans être en mesure de basculer au numérique.

9 On estime globalement que 10 % des professeurs, toutes catégories confondues, sont partis dans le Golfe, où les salaires peuvent atteindre 10 000 US\$/mois, hors gratification.

10 Interview au Temps, 4 novembre 2011.



perfectionnement des journalistes et communicateurs (CAPJC) et le Centre national de formation de formateurs et d'ingénierie de formation. Les deux institutions ont proposé un cycle de formation de formateurs sélectif et certifiant qui a permis de « labelliser » une première cohorte de journalistes professionnels.

PISTE DE RÉFLEXION 5 Les centres de formation au journalisme diplômants devraient veiller à renforcer les capacités pédagogiques de leurs enseignants sur des contenus techniques ou innovants, sur le modèle des formations de formateurs initiées pour les journalistes professionnels.

A Sousse, la création du mastère *cross-media* a été l'occasion de mobiliser les enseignants d'autres facultés, dont certains donnent désormais cours de manière régulière, sur des matières techniques notamment. Cela permet d'irriguer la formation avec de nouvelles compétences, très recherchées par le milieu professionnel et donc de nature à renforcer l'employabilité des étudiants.

PISTE DE RÉFLEXION 6 Une plus grande circulation des enseignants d'un centre ou d'une faculté à l'autre au sein de la même université, promue par la nouvelle présidente de la Manouba, permettrait à la fois de désenclaver le milieu de la formation au journalisme en ouvrant à de nouvelles compétences et d'irriguer d'autres secteurs avec l'expertise des sciences de l'information et de la communication. Cela pourrait être particulièrement pertinent dans le domaine de l'éducation aux (nouveaux) médias, où les manques sont criants.

Par ailleurs le poids de procédures administratives entrave ce qui constitue l'une des spécificités du journalisme, la réactivité : une sortie hors du campus de la Manouba avec des caméras suppose une autorisation écrite et la présence d'un technicien et d'un chauffeur. Les étudiants préfèrent souvent tourner avec leur propre caméra ou à défaut avec leur smartphone. Si cette économie de la précarité peut favoriser la débrouillardise et une souplesse à toute épreuve, elle n'en demeure pas moins un symptôme de la lourdeur structurelle de l'Institut, ce que l'Ihric pointait comme « *faiblesse du système éducatif et défaillance administrative* »¹¹.

PISTE DE RÉFLEXION 7 L'ipsi devrait profiter de l'arrivée prochaine des équipements prévus dans le Pamt pour évaluer ses procédures et envisager la manière de les assouplir pour qu'elles ne viennent pas contrarier les innovations pédagogiques. C'est notamment le cas pour le matériel audiovisuel et pour les « clubs » extra-pédagogiques proposés par les étudiants, qui constituent des ateliers de production en conditions du réel et bien souvent d'excellents tremplins professionnels¹². A l'heure de l'ouverture de l'université à son environnement économique, de nouvelles méthodes¹³ gagneraient à être mobilisées (cours en co-construction, incubation de projets...) ainsi qu'une évaluation régulière de la pédagogie impliquant les apprenants.

¹¹ Rapport général de l'Instance nationale pour la réforme de l'information et de la communication, septembre 2012, p. 182

¹² C'est le cas par exemple des clubs « radio » et « presse plus » de l'Institut des hautes-études commerciales de l'université de Carthage, qui sont l'exemple de dispositifs informels qui suppléent les instituts formels dans la formation de journalistes directement embauchés par les médias.

¹³ Voir notamment Frédéric Filloux, *Rethinking journalism schools from the ground up* (Part 1), novembre 2017, <http://bit.ly/2Bu0cQ0>



LE « CHOC DE BOLOGNE »

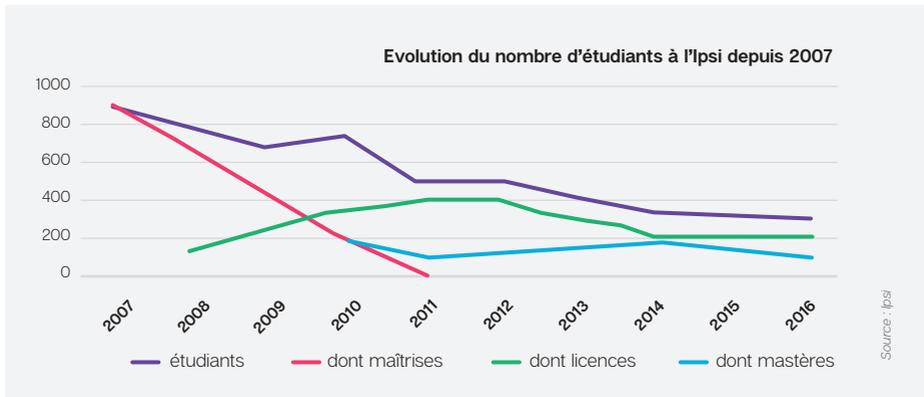
L'introduction du système « LMD » a constitué un moment de basculement brutal, mal anticipé par l'Ipsi, qui ne profite pas des nouvelles opportunités offertes.

Le LMD vécu comme une contrainte

Si la Tunisie ne fait pas partie *stricto sensu* de l'espace européen de l'enseignement supérieur, elle a en revanche amorcé un rapprochement avec le système d'études supérieures initié dans l'Union lors de la conférence de Bologne en juin 1999.

En 2008, dans le souci de favoriser la coopération internationale, Tunis a donc souhaité mettre en place le système considéré plus lisible du LMD basé sur un premier cycle en trois ans au moins, un deuxième cycle de deux ans supplémentaires et un doctorat en huit ans.

Décidé en quelques mois, le transfert a mis quatre ans pour se déployer complètement. Pendant cette période intermédiaire, les deux régimes d'études ont donc cohabité et des étudiants finissaient des « maîtrises ancien régime » tandis que d'autres commençaient – dès 2008 – des « licences nouveau régime ». Deux échéances-butoir ont été indiquées pour les soutenances des mémoires d'ancien régime : le 31 décembre 2012 pour les maîtrises et le 31 décembre 2017 pour les doctorats, ce qui a généré à chaque fois un engorgement des jurys¹⁴.



La mise en œuvre de la réforme a permis de diviser par trois le nombre d'étudiants, mais à la faveur de tâtonnements, souvent synonymes de lourdeurs et parfois de tensions. La tendance s'inverse de nouveau en 2017, avec des effectifs qui repartent à la hausse et obligent à la création d'un troisième groupe en première année de LA de journalisme et de communication et des effectifs notablement plus importants en LR.

¹⁴ Pour le seul domaine de l'économie et de la gestion, 400 thèses ont été soutenues en 2017 et mi-novembre, 120 restaient à soutenir. En SIC, elles n'étaient que douze à la même période.



PISTE DE RÉFLEXION 8 Conformément aux recommandations de l'Inric et à la politique engagée depuis quelques années, il convient de poursuivre la limitation du nombre d'admis à l'Ipsi.

L'offre de formation à l'Ipsi s'est enrichie de nombreux MP dont les effectifs varient : en 2014, le M1 le plus nombreux, celui de « presse écrite et électronique » avait un effectif de 17 étudiants et le M2 de 8 seulement. Cette année-là, les six MP totalisaient 67 étudiants, soit un effectif moyen de 11 étudiants.

Selon les années, certains diplômes disparaissent : il n'y a pas eu par exemple de deuxième année de LA en journalisme en 2016-2017. Le MP de « journalisme d'investigation » s'est interrompu en 2015-2016 mais a ressuscité en 2016-2017. Le MP de « communication et santé » s'est éteint à la fin de l'année universitaire 2016-2017... Les intitulés eux-mêmes sont parfois confus. Le MP de « production audiovisuelle »¹⁵ est, dans sa traduction arabe, un mastère de « communication audiovisuelle »¹⁶. En dépit d'une première tentative de rationalisation, la lisibilité du nouveau dispositif reste encore améliorable.

PISTE DE RÉFLEXION 9 Au niveau licence comme au niveau mastère, l'Ipsi gagnerait à simplifier son offre avec un diplôme unique au journalisme, afin d'éviter de disperser ses efforts et de se concentrer sur la réforme des contenus d'enseignement.

Au niveau de la recherche enfin, faute d'avoir été évaluées par le Comité national d'évaluation des activités de recherche scientifique, toutes les unités de l'Ipsi ont été gelées en 2009, trois ans seulement après la soutenance du premier doctorat nouveau régime. Sont concernées les unités de recherche :

- « communication » (dirigée par Mohamed Hamdane depuis 2003) ;
- « technologies de l'information et de la communication » (dirigée par Ridha Methneni depuis 2003) ;
- « histoire du journalisme tunisien et maghrébin » (dirigée par Ahmed Touil depuis 2005) ;
- « médias et sociétés » (dirigée par Larbi Chouikha depuis 2005).

Même s'il s'agit d'une initiative indépendante, la création d'un « portail arabe des sciences de l'information et de la communication »¹⁷, dont Sadok Hammami, était rédacteur en chef, s'est également conclue sur un échec et le site internet arabmediastudies.net n'est plus même actif aujourd'hui.

L'activité scientifique de l'Ipsi est aujourd'hui latente, alors même que la double urgence d'investiguer les productions et les circulations des biens médiatiques, d'une part, et de « désoccidentaliser les études sur les médias »¹⁸, d'autre part, n'a jamais été aussi forte.

15 En arabe إنتاج سمعي بصري

16 En arabe إتصال سمعي بصري

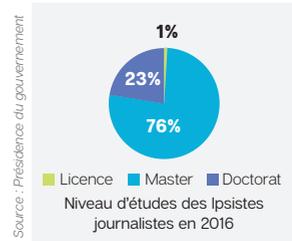
17 En arabe البوابة العربية لعلوم الإعلام والاتصال

18 James Curran et Myung-Jin Park (2000).

En 2017, sur les 235 dossiers de candidatures reçus pour le programme « Jeunes chercheurs » du ministère, aucun ne se rapportait au domaine des sciences de l'information et de la communication.

PISTE DE RÉFLEXION 10 L'ipsi a tout intérêt à redynamiser au plus vite sa recherche, pour concrétiser le laboratoire pluridisciplinaire fédérateur qu'il envisage, avec des règles définies, des fonctionnements démocratiques et transparents, qui favorisent la collaboration et l'émulation. La relance d'une revue avec comité de lecture et évaluation en double aveugle serait un atout utile pour retrouver une légitimité en la matière.

Pour les praticiens des médias, cette vacance se fait peu sentir : seul 1 % des Ipsistes titulaires de la carte professionnelle étaient titulaires d'un doctorat en 2016. Les trois quarts avaient un mastère ou équivalent.



De nouvelles opportunités sous-exploitées

La réforme « LMD » a paradoxalement standardisé la formation au journalisme en Tunisie avec un curriculum qui est peu ou prou repris par l'ensemble de l'univers de concurrence.

Le parcours de licence, sur six semestres, varie peu d'une spécialité à l'autre. En interne, il est perçu comme une version ramassée en deux ans et demi (ou cinq semestres de quatorze semaines, le dernier semestre étant consacré à un stage) des quatre années de l'ancienne maîtrise, le mastère correspondant à une spécialisation additionnelle¹⁹.

PISTE DE RÉFLEXION 11 Au vu des lacunes actuelles du niveau des étudiants en licence et de la nécessité à les doter d'une culture générale solide, le niveau mastère ne devrait plus être perçu comme un grade de spécialisation mais comme le cœur d'activité des écoles de journalisme. Un mastère en journalisme devrait être ouvert à la fois à l'investigation, à l'audiovisuel et au multimédia, pour profiter des bonnes pratiques initiées ces dernières années en la matière.

Le curriculum de la LA en journalisme comprend ainsi :

• Au premier semestre :

- trois cours théoriques de deux heures hebdomadaires de connaissance et histoire des médias, de sources d'information et de documentation et de droit constitutionnel
- trois heures par quinzaine de techniques de base rédactionnelle

¹⁹ La direction de l'ipsi a mentionné un texte réglementaire du MESRS l'obligeant à limiter l'accès des mastères à 15 % d'étudiants étrangers à la spécialité, ce qui conforte l'idée d'un continuum entre la licence et le mastère. Cette règle n'est cependant pas respectée dans toutes les filières.



- deux heures hebdomadaires de TD sur l'actualité nationale, le français, l'arabe, la traduction, les droits de l'homme, l'informatique, trois heures par quinzaine d'anglais, ainsi que deux heures pour chacune des deux options choisies
- **Au deuxième semestre :**
 - deux cours théoriques de deux heures hebdomadaires d'introduction aux théories de l'information et de la communication et de droit administratif
 - trois heures par quinzaine de techniques de base rédactionnelle
 - deux heures hebdomadaires de TD sur l'actualité internationale, le français, l'arabe, la traduction, deux heures par quinzaine sur les droits de l'homme, l'informatique, trois heures par quinzaine d'anglais, ainsi que deux heures pour chacune des deux options choisies
 - un stage
- **Au troisième semestre :**
 - deux cours théoriques de deux heures hebdomadaires sur l'économie et le droit des médias
 - trois heures par quinzaine sur l'interview
 - deux heures hebdomadaires de TD sur le journalisme d'agence, la diction et la photo, trois heures par quinzaine d'introduction à l'audiovisuel
 - deux heures hebdomadaires de TD sur le français, l'arabe, la traduction, deux heures par quinzaine d'anglais et de culture d'entreprise, ainsi que deux heures pour chacune des deux options choisies
- **Au quatrième semestre :**
 - deux cours théoriques de deux heures hebdomadaires au choix
 - trois heures par quinzaine sur le reportage et la radio
 - trois heures hebdomadaires de TD sur la télévision, le secrétariat de rédaction, l'infographie
 - deux heures hebdomadaires de TD sur le français, l'arabe, la traduction, deux heures par quinzaine d'anglais et de culture d'entreprise,
 - un stage
- **Au cinquième semestre :**
 - trois cours théoriques de deux heures hebdomadaires sur la déontologie, la recherche et sur la préparation du projet de fin d'études
 - trois heures hebdomadaires de TD sur (au choix) le journalisme économique, culturel, francophone, anglophone, pour les jeunes, sportif ou de tourisme
 - deux heures hebdomadaires de TD sur le journalisme d'opinion et l'enquête et 8 heures d'ateliers de production en télé, radio, presse écrite, presse électronique et photo
 - deux heures hebdomadaires de TD sur le français, la traduction, deux heures par quinzaine d'anglais et de culture d'entreprise,
- **Le sixième semestre** est consacré à un stage en milieu professionnel ou à un projet de fin d'études et à leur soutenance.



PISTE DE RÉFLEXION 12 L'importance accordée au stage en milieu professionnel dans les cursus oblige à renforcer la préparation et l'encadrement de ce moment fort de la vie de l'étudiant, afin de préparer au mieux son entrée dans la vie professionnelle. La fonction du « maître de stage » devrait faire l'objet d'un contrat spécifique qui en stipule les charges et formalise les engagements respectifs.

Sur le papier, la formation envisagée répond pour une large part aux critères d'excellence et aux modèles de cursus identifiés par l'Unesco²⁰. Il est clair du reste, lorsqu'on compare par exemple avec le régime des études en cours en 1998 (annexe 4) que cet outil a indéniablement guidé la réforme du *curriculum*. Elle permet donc d'espérer, pour peu qu'elle soit dispensée par et en harmonie avec le monde professionnel, la plus grande employabilité possible du futur diplômé alors qu'une conférence récente a rappelé qu'il y avait trois fois plus de risque de se trouver au chômage quand on a été diplômé de l'enseignement supérieur que quand on n'a pas fait d'études ou seulement des études primaires²¹.

Cependant, d'une part la mise en œuvre opérationnelle de cette maquette bute encore sur les lourdeurs structurelles évoquées dans la partie précédente et d'autre part, elle souffre de l'absence d'un cadre stratégique : quel journaliste entend former l'ipsi ? Quelles compétences souhaite-t-on qu'il acquière ? C'est précisément en répondant à ces questions, en affirmant la primauté des techniques au service de l'éditorial, que certaines formations pointues ont émergé et proposent aujourd'hui une offre concurrente particulièrement attractive.

PISTE DE RÉFLEXION 13 Afin de renforcer les liens avec le milieu professionnel, l'ipsi pourrait recréer un « Conseil de l'institut », en plus du « conseil scientifique », comme c'était prévu dans le décret de 1973, avec une part plus importante des professionnels et une composition qui rende mieux compte des nouvelles structures héritées de l'après-2011.

L'équipe pédagogique de l'ipsi se réunit une fois l'an à Gammarth pour un séminaire pédagogique mais sans compte-rendu ni synthèse produite à son issue.

PISTE DE RÉFLEXION 14 Afin de permettre une réelle capitalisation, les réunions de concertation pédagogiques devraient faire l'objet d'un compte-rendu qui puisse être partagé et discuté.

Au niveau mastère, rares sont les structures qui ont investi l'opportunité de la « co-construction » des parcours avec le monde professionnel. A titre d'exemple, l'Isamm a ouvert deux LA co-construites : « Conception et développement de produit et services multimédia » et « Conception et réalisation de films d'animation 3D » et l'Institut supérieur des études technologiques de Kairouan deux également : « Internet et multimédia pour les services mobiles » et « Développement d'applications pour mobile ».

Dans le secteur du journalisme, malgré des projets actuellement à l'étude, à l'UAS notamment, la démarche n'a pas été suivie d'effets. C'est d'autant plus surprenant que les caractéristiques

²⁰ Modèles de cursus pour la formation au journalisme, 2009, <http://bit.ly/2ib6TOZ>.

²¹ Conférence de Sfax sur l'« Enseignement supérieur, entre transmission du savoir et exigence de l'employabilité », 27 avril 2017, sur la base d'une étude de Konrad-Adenauer Stiftung et Sigma conseil.



des parcours co-construits²², qui misent sur l'innovation pédagogique centrée sur l'acquisition de compétences professionnelles, avec un accompagnement renforcé des étudiants pour les préparer à leur future insertion, seraient particulièrement riches de sens dans la filière si spécifique des métiers liés aux médias. Ils se rapprochent en cela des formations en alternance, très prisées en France, qui combinent des périodes effectuées dans un établissement d'enseignement supérieur et dans une entreprise.

PISTE DE RÉFLEXION 15 Les établissements d'enseignement supérieur proposant des formations aux métiers des médias devraient profiter des opportunités d'innovation pédagogique proposées par les parcours co-construits, sur le modèle des formations par alternance.

Cette opportunité permet également de bénéficier d'une commission nationale sectorielle dédiée qui homologue les parcours et permet de contourner le barrage que peuvent constituer d'autres CNS. Il y a quelques années, un établissement privé de la place s'est vu refuser un parcours de « journalisme reporter d'images » qu'il avait imaginé avec un établissement français au motif qu'il était trop journalistique et relèverait donc de la CNS des sciences de l'information dont l'établissement ne dépendait pas... Du côté du ministère, on insiste sur la possibilité de réunir des commissions mixtes, pour souligner la multidisciplinarité de l'approche. Cependant, aucune ne s'est semble-t-il réunie jusqu'ici pour examiner un parcours lié aux métiers des médias.

PISTE DE RÉFLEXION 16 Pour maximiser les liens entre institutions et la pluridisciplinarité propre aux nouveaux métiers du numérique notamment, les établissements d'enseignement supérieur proposant des formations aux métiers des médias ont intérêt à solliciter des commissions nationales sectorielles mixtes pour l'homologation de leurs parcours de formation.

Plus généralement, le potentiel qu'offre la rénovation universitaire pour préparer et accompagner les étudiants et diplômés dans leur insertion professionnelle a été peu mobilisé par les formations diplômantes au journalisme.

PISTE DE RÉFLEXION 17 Afin de renforcer l'employabilité des étudiants, les établissements d'enseignement supérieur offrant des formations diplômantes aux métiers des médias gagneraient à mettre en place un Centre de carrières et de certification des compétences (« 4C »)²³. Ce dispositif permet notamment d'organiser des événements pour les employeurs, les étudiants et les diplômés tels que des ateliers de carrière ou des séances de coaching d'entretiens d'embauche...

LE CHOC DE LA TRANSITION DÉMOCRATIQUE

La valeur fondatrice des événements de 2011 est paradoxalement la moins visible dans le secteur de la formation au journalisme et singulièrement à l'Ipsi où la « *parenthèse enchantée* » pour reprendre le mot d'Enrique Klaus à propos de l'agence *Tap* aura été de très courte durée.

²² Voir <http://bit.ly/2BtJdC>.

²³ Voir <http://bit.ly/2iL7pmD>.



Pour une large part, le bilan des années Ben Ali dans ce domaine reste encore à écrire, ce qui explique sans doute une propension restauratrice ou à tout le moins à l'inertie. Dans le même temps, le déploiement d'une aide au développement colossale a eu des effets contradictoires sur le secteur.

De l'impossible bilan à la tentation du « statu quo ante »

Il est clair, on l'a vu plus haut, que le régime de Ben Ali, méfiant à l'égard des journalistes, a contribué si ce n'est organisé la baisse de la qualité des formations qui leur étaient destinées, notamment par les réformes conduites dans les années 1990 et en éloignant l'institut en banlieue.

La politisation progressive de l'Institut remonte à la même période. Le principal conseiller du chef de l'Etat, Abdelwahab Abdallah, a lui-même enseigné à l'Ipsi au début des années 1970. L'Inric note qu'« à travers la cellule professionnelle de l'enseignement supérieur relevant du RCD²⁴ et sur instructions directe de l'autorité de tutelle, le pouvoir politique intervenait dans la promotion des enseignants, en récompensant les plus fidèles au régime et en sanctionnant les plus critiques. Le pouvoir politique intervenait également dans le recrutement des enseignants contractuels ».

Mais l'Ipsi a incontestablement été aussi, dans le même temps, le terreau d'une contestation interne à l'héritage de l'ancien régime et à sa tentative de constituer un système de propagande. *L'Etude sur le développement des médias en Tunisie*²⁵ cite Hédia Baraket pour qui « un mouvement de résistance discret [...] a réussi à inculquer aux étudiants les principes de la démocratie et les fondements des droits de l'homme, grâce aux efforts individuels de certains enseignants ». Le décryptage de la propagande, de ses méthodes et de ses outils n'a toutefois pas été formalisé ni intégré en tant que tel au *curriculum*.

En 2011, la mort prématurée du nouveau directeur de l'Ipsi, Mohamed Ali Kembli, élu par ses pairs à l'unanimité après la démission de Zohra Gharbi, empêche le parachèvement du processus de transition à l'Ipsi et notamment l'indispensable introspection collective, qui aurait permis un renouvellement des personnes et des pratiques. Cette période correspond du reste au début de l'enlèvement du processus de justice transitionnelle en Tunisie et à la polémique liée à la publication, à la demande du Président de la République Moncef Marzouki (2011-2014), du Livre noir, *Le Système de propagande sous Ben Ali*²⁶. Cet ouvrage publié sans concertation avec les instances professionnelles et sans supervision scientifique indépendante, dépeint la corruption qui régnait dans les médias sous l'ancien pouvoir et publie des listes nominatives de journalistes complaisants, payés par l'Agence tunisienne de communication extérieure.

Le successeur de Mohamed Ali Kembli à la tête de l'Ipsi, Taoufik Yacoub, de retour d'un détachement dans le Golfe, se concentre essentiellement sur les contenus pédagogiques mais il

24 Le Rassemblement constitutionnel démocratique est le parti politique hégémonique fondé le 27 février 1988 par Zine el-Abidine Ben Ali et dissous par décision judiciaire après rejet d'un recours en appel le 28 mars 2011.

25 Steve Buckley, Sawssen Chaabi, Bechir Ouarda, *Etude sur le développement des médias en Tunisie basée sur les indicateurs de développement des médias de l'Unesco*, 2012.

26 Le livre se diffuse à partir du 3 décembre 2013.



n'est pas reconduit à la fin de son mandat, seulement deux ans et demi plus tard. Après le très bref intermède de Salwa Charfi qui démissionne au bout de quatre mois, Moncef Ayari, un ancien rédacteur en chef à la *Télévision nationale*, est désigné à son tour directeur en février 2015. Son mandat est marqué par une volonté de « rationaliser » l'offre, en supprimant notamment certains MP. Les dissensions créent une scission au sein du conseil scientifique et, même si les lignes de partages sont évidemment plus complexes, une aile « conservatrice » en profite pour se manifester. Ayari démissionne à son tour fin avril 2017, non sans avoir remis en question certains accords de coopération, avec les États-Unis notamment.

Plusieurs interlocuteurs ont évoqué la frustration de ce moment de forclusion de l'effervescence démocratique issue du 14-Janvier et que Larbi Chouikha résume par ces mots : « *tout autant dans le monde politique que dans celui des médias, et a fortiori à l'ipsi, la grande gageure de cette transition tunisienne, c'est que celle-ci ne peut évoluer en rupture totale et irréversible avec les pratiques et les schèmes qui ont toujours régi les médias et conditionné l'état de la formation des journalistes. Et dans ces conditions, qui peut conjecturer que cette triste et sombre page de l'histoire de l'ipsi ne soit en voie d'être tournée définitivement ?* »²⁷

PISTE DE RÉFLEXION 18 Tout travail de reconstruction suppose un indispensable inventaire du passé. L'anniversaire de l'ipsi peut être une opportunité de procéder à cet exercice de manière dépassionnée, participative et plurielle, afin d'éviter la résurgence de crises douloureuses, comme le passé récent a pu en produire.

Les paradoxes de l'aide internationale

Cette période correspond aussi à l'arrivée massive des acteurs du *media development*, qui se proposent de soutenir l'Institut dans « la réforme » ou « la modernisation » de ses *curricula*, quelques années après la fin du premier Programme d'appui européen aux médias en Tunisie, mis en place entre 2005 et 2007 par le CAPJC et le Centre européen de journalisme (EJC) de Maastricht. Ce programme européen était doté d'un budget de 2,15 millions d'euros.

L'aide directe aux médias et l'expertise des organismes de la coopération internationale après le 14-Janvier 2011 est estimée entre 13 et 15 millions d'euros par an²⁸. Même si ce chiffre est sujet à caution et englobe des investissements matériels, de l'appui budgétaire et de l'expertise technique²⁹, par nature très différents, il souligne surtout *a posteriori* une certaine incapacité du secteur à absorber pareille manne de manière performante. Cet appui massif a en revanche démultiplié les opportunités de contacts, d'échanges et de visites pour les étudiants comme pour les équipes pédagogiques, ce qui peut constituer un but en soi dans le domaine du journalisme. Mais pour quel bénéfice au final pour les structures ?

L'évaluation de la performance de cette aide est rarement documentée et quand elle l'est,

²⁷ La difficile transformation des médias, 2015, p. 115.

²⁸ Ce chiffre a été avancé par Alexandre Delvaux dans l'étude d'Olivier Koch, *La (re-)professionnalisation du journalisme tunisien dans la période transitionnelle : le rôle des acteurs extranationaux*, in *La Circulation des productions culturelles*, Centre Jacques-Berque, Rabat-Istanbul, 2017.

²⁹ Il faut noter qu'hormis de (rares) prêts bonifiés, il n'y a pas eu à notre connaissance d'appui budgétaire aux formations au journalisme sur la période.



le bilan se révèle parfois hors-sol. Parmi les recommandations opérationnelles pour l'Ipsi de l'évaluation du Programme d'appui européen aux médias en Tunisie, réalisée deux ans avant les événements de 2011, on peut lire ainsi que la « *prise en compte croissante de l'économie correspond à la fois à une demande du milieu professionnel, à une préoccupation étatique et à une demande des banques et institutions financières* »...

Plusieurs recherches académiques explorent cependant le rôle des acteurs extranationaux sous l'angle du *soft-power* et de la pertinence locale des modèles importés, au regard des conditions d'exercice des journalistes. Dans l'étude du sociologue des médias Olivier Koch, nourrie de recherches de terrain menées sur les formations en journalisme d'investigation dispensées en 2014, 54,3 % des participants aux formations estiment que les contenus dispensés ne sont pas adaptés au contexte national. « *D'une certaine manière, précise Koch, ceci est confirmé par les formateurs eux-mêmes puisque 82,3 % d'entre eux estiment ne pas connaître, ou très peu, les réalités du journalisme en Tunisie.* »

Cette réalité interroge autant les « opérateurs » que les « bénéficiaires » : les premiers, dans l'effet de « brumisation des formations » qui a été maintes fois souligné dans les entretiens et les seconds dans la logi-que de « *picorage* » qui, faute d'une stratégie explicite, renforce l'accoutumance plus qu'elle autonomise. Plusieurs projets de création de MP, sur la communication environnementale ou sur les droits de l'homme, répondent manifestement plus à une logique de moyens disponibles qu'à une demande avérée du milieu professionnel. Dans le contexte précaire dans lequel se débat la formation au journalisme en Tunisie, les opportunités de développement n'ont pas toutes une visée structurante.

PISTE DE RÉFLEXION 19 Les grands opérateurs tunisiens de formation, qui dépendent de l'aide internationale pour leur rééquipement, devraient au préalable définir un document d'orientations stratégiques : chaque bailleur pourrait ainsi contribuer sur un axe spécifique au projet global, en minimisant les risques de dispersion ou de duplication. De leur côté, les bailleurs devraient tenir compte de la nouvelle donne et soutenir le secteur de la formation aux métiers des médias dans toute sa diversité.

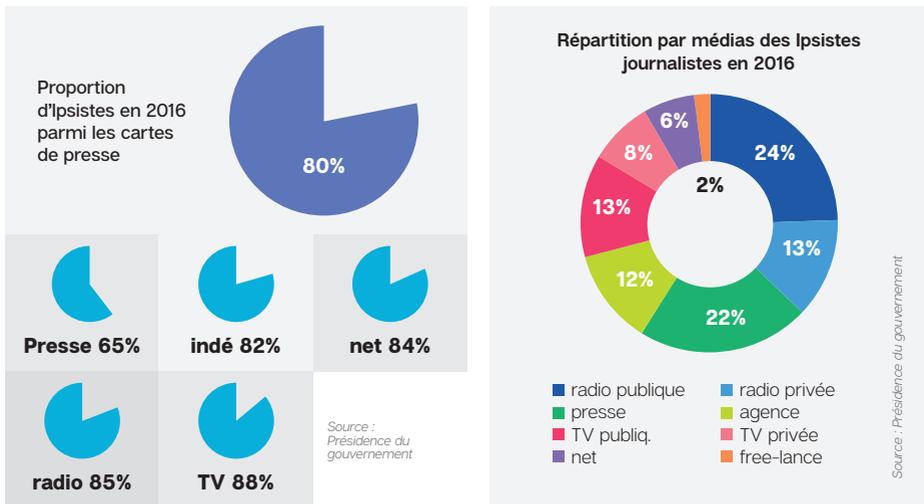


LE DEFIL DE « L'INTROUVABLE PROFESSIONNALISATION »

Cette dernière partie¹ s'attache à évaluer l'adéquation des formations aux besoins actuels et prospectifs des médias tout en ouvrant des pistes de réformes possibles.

LE RISQUE DE L'ENCLAVEMENT

Nonobstant les faiblesses structurelles et conjoncturelles mentionnées plus haut, l'image – ou pour prendre un terme emprunté au marketing la « marque » Ipsi – reste encore forte en Tunisie. Pour ne prendre qu'un seul indice, sa page Facebook regroupait en décembre 2017 près de 10 000 fans. Longtemps en situation de mono-pole, l'institut a en effet formé une grande part des journalistes² – jusqu'à 80 % si l'on considère uniquement les titulaires 2016 de la carte de presse et jusqu'à 88 % si on considère la seule télévision.



¹ Dont le titre est emprunté à Abdelkrim Hizaoui, auteur d'un article sur ce thème en... 2004, dans un numéro de la *Revue tunisienne de communication* où Richa Najjar évoquait les « métiers en mutations » liés aux nouvelles technologies et Héra Ben Ali Barnat « l'émergence d'un nouveau métier » dans le « journalisme électronique ».

² Mais également des journalistes étrangers : plus de 200, principalement Palestiniens, ont été diplômés entre 1971 et 2009.



En volume, les Ipsistes titulaires de la « carte rouge » travaillent plutôt pour la radio (37 %) et la presse écrite/l'agence (34 %) et, plus globalement, plutôt pour le secteur public (62 %) que pour le privé (38 %)³.

Si on compare ces chiffres à l'ensemble des journalistes⁴, on note une sur-représentation des Ipsistes dans la presse (5 points de plus) et au contraire une sous-représentation en télévision (6 points de moins) et dans une moindre mesure dans les sites électroniques, qui font plus appel à d'autres profils.

Cependant, l'étude n'a malheureusement pas pu documenter l'origine et les parcours professionnels des nouveaux entrants. Or, selon les données du SNJT, les journalistes entrés dans le métier depuis le 14-Janvier représentent aujourd'hui un quart des professionnels. Les entretiens laissent penser que leur parcours pour entrer sur le marché du travail est beaucoup plus diversifié que la génération précédente mais rien ne permet de valider formellement ce postulat.

Le MFPE a mis en place en 1997 un Observatoire national de l'emploi et des qualifications qui collecte les informations sur la situation du marché de l'emploi à l'échelle nationale, régionale et sectorielle, réalise des analyses sur l'évolution conjoncturelle du marché de l'emploi et des études sur les évolutions futures des professions. Un travail similaire dans le domaine du journalisme reste à faire.

PISTE DE RÉFLEXION 20 Dans la reconfiguration des acteurs chargés d'octroyer la carte d'identité professionnelle, une place plus importante devrait être dévolue à l'étude des profils et notamment aux nouveaux titulaires de la « carte rouge ». Une plus grande transparence dans la transmission des données est de nature à favoriser une recherche appliquée cruciale à l'ensemble du secteur.

LA DIFFICILE RELÉGITIMATION

Cette prépondérance historique des Ipsistes a développé un sentiment d'appartenance qui frise parfois l'esprit de corps. Plusieurs interlocuteurs et notamment ceux qui ont appris sur le tas sans diplôme de journalisme, ont eu en effet à pâtir du même surnom d'« intrus »⁵ dont ils sont affublés pour signifier que la confraternité s'arrête à leurs yeux au seul sceau de ce diplôme. C'est particulièrement vrai dans les fonctions techniques comme les cameramen, les photographes ou les développeurs, alors même qu'au même moment, à la faveur de la crise et de la simplification des matériels, les employeurs devenaient friands de nouveaux profils pouvant occuper plusieurs postes à eux seuls.

Pourtant, si l'on considère les adhérents du SNJT, un sur cinq a une formation universitaire dans

3 Les Ipsistes travaillent donc beaucoup plus pour le secteur public que l'ensemble des journalistes (dix points de plus) même si les données du SNJT pour le secteur privé incluent les journalistes travaillant pour des médias confisqués par l'Etat.

4 Sur la base des adhérents du SNJT avec toutes les réserves sur le périmètre de ces données.

5 En arabe متطفل على المهنة



un autre domaine que le journalisme⁶, ce qui témoigne de l'ouverture du secteur, qui connaît non seulement un renouvellement de profils mais également de générations : en 2016, plus d'un adhérent du SNJT sur six (17 %) effectuait son adhésion pour la première fois et un sur quatre est entré dans le secteur depuis le 14-Janvier⁷.

La seule obligation légale pour devenir journaliste concerne le pourcentage de revenus tiré des activités d'information, sans spécification d'une formation antérieure. Mais un amendement au code de la presse a introduit en 2001 une clause restrictive – diversement respectée – précisant que le « directeur de tout périodique d'information générale doit être en mesure de justifier, à tout moment, de l'emploi à temps plein de journalistes détenteurs de la carte nationale professionnelle et titulaires soit d'une maîtrise⁸ en journalisme et sciences de l'information délivrée par un établissement tunisien d'enseignement supérieur, soit d'un diplôme de la même spécialité reconnu équivalent. Le nombre de ces employés doit être, au moins, égal à la moitié de l'équipe rédactionnelle permanente exerçant dans chaque publication. »⁹

Cette mesure, et les décrets antérieurs¹⁰ fixant les conditions et les modalités de recrutement direct dans les entreprises publiques et les établissements, ont introduit dans les esprits l'idée – factuellement inexacte, y compris pour les médias publics – que l'psi constituait un passage obligé pour quiconque voulait entrer dans la profession.

En novembre 2011, le décret-loi 115 a entériné le passage au LMD et l'avènement des médias électroniques en remplaçant dans son article 7¹¹ l'obligation d'une maîtrise par celle d'une licence¹² et en énonçant le droit du journaliste électronique à obtenir une carte de journaliste professionnel.

Dans le draft de loi-cadre issu de la négociation pour remplacer les décrets lois régissant le secteur, dont la dernière version remonte à janvier 2017, la mention de la licence a même été gommée au profit du mot « diplôme »¹³, sans spécification du niveau, ni même de formation universitaire. Cette tendance lourde, soutenue par Article 19 et le SNJT, correspond une vision libérale de l'accès au journalisme que promeuvent notamment la fédération internationale et le Conseil de l'Europe, pour ne citer que ceux-là¹⁴. Si le texte était adopté en l'état par l'assemblée des représentants du peuple, il parachèverait l'évolution décrite dans cette étude qui a conduit à la fin du monopole de l'psi dans la formation au journalisme en Tunisie et permettrait plus largement qu'aujourd'hui à des journalistes en activité ayant suivi une formation professionnelle d'accéder à la carte professionnelle.

6 Et 4 % seulement une simple formation secondaire.

7 19 % des adhérents du SNJT avaient en 2016 une expérience professionnelle comprise entre trois et cinq ans et 5 % une expérience de moins de trois ans.

8 En arabe *الاستاذية*

9 Article 15-bis de la loi organique n° 2001-43 du 3 mai 2001.

10 Notamment le décret n° 97-567 du 31 mars 1997.

11 Le journaliste professionnel y est défini comme « toute personne titulaire d'une licence ou d'un diplôme équivalent et dont l'activité consiste à collecter et à diffuser les informations et à les transmettre au public d'une manière régulière, dans le cadre d'une entreprise de presse écrite, électronique ou audiovisuelle, à condition que le principal de ses ressources proviennent de cette activité ».

12 En arabe *إجازة*

13 En arabe *شهادة*

14 Il n'est pas inutile de rappeler qu'en France, 40 % seulement des nouvelles cartes de presse, ont suivi l'une des quatorze formations reconnues par l'Etat et la profession.

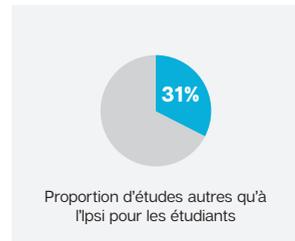
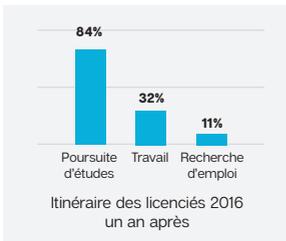


Cette ouverture du secteur contribuera peut-être à rapprocher les citoyens de leurs médias : en 2013, une étude de BBC Media Action¹⁵ révélait que 49 % des Tunisiens ne faisaient pas confiance à la télévision, pourtant leur principale source pour s'informer. Et plus de neuf sur dix (93,5 %) ne prennent pas la peine d'entrer en contact avec les médias, même pour un sujet qui les concerne. En la matière, l'élargissement du recrutement de journalistes sur une base sociale plus large – qui est *de facto* déjà à l'œuvre – peut constituer une des réponses dans la relégitimation des médias.

PISTE DE RÉFLEXION 21 Sur les questions intéressant le secteur, l'Ipsi gagnerait à avoir une parole publique pour témoigner de son « credo » sur l'importance du rôle social du journaliste. Cette fonction est pour l'heure investie par des professeurs à titre individuels sans que l'institution n'en tire de réel bénéfice. L'Institut pourrait ainsi réunir une conférence annuelle de praticiens sur « les nouvelles pratiques du journalisme » comme le fait l'Ecole de journalisme de Sciences Po, en partenariat avec Columbia Journalism School, en France¹⁶.

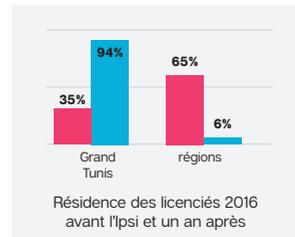
POUR UNE « TRAJECTOIRE DE RÉENCHANTEMENT »

L'enquête conduite en novembre 2017 dans le cadre de cette étude révèle qu'un tiers seulement (32 %) des licenciés 2016 de l'Ipsi travaille un an après son diplôme, l'écrasante majorité (84 %) poursuivant des études, dont un sur trois ailleurs qu'à l'Ipsi¹⁷.



Source : Enquête réalisée dans le cadre de l'étude

Si les deux tiers de cette génération d'étudiants proviennent des régions, 94 % restent dans le Grand Tunis à l'issue de leurs études, un chiffre en cohérence avec les données précédentes sur la poursuite d'études et avec le fait que les principaux médias se concentrent dans la capitale. En conséquence, rien ne permet d'affirmer si l'Ipsi arrive à former des ressources humaines qui retournent ensuite en régions.



Source : Enquête réalisée dans le cadre de l'étude

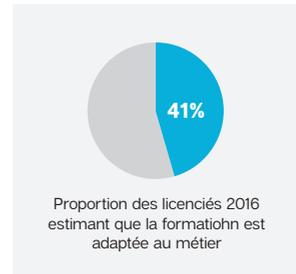
¹⁵ Etude menée en juin 2013 auprès de 1 000 Tunisiens de 15 ans et plus.

¹⁶ Voir <http://bit.ly/1oQkVRY>.

¹⁷ Total supérieur à 100 % car il était possible de choisir plusieurs réponses.



Une donnée plus signifiante concerne la perception des anciens étudiants sur la formation reçue : trois sur cinq considèrent que « *les compétences que l'ipsi [leur] a permis d'acquérir* » ne sont pas « *en adéquation avec [leur] métier* », ce qui correspond à un constat partagé par les anciens, par la quasi-totalité des recruteurs des médias et par la grande majorité des enseignants de l'institut rencontrés dans le cadre de la présente étude. Ce résultat peut être interprété à la fois comme une forme d'inadéquation de l'enseignement aux attentes du secteur et comme l'inadéquation managériale des cadres (et notamment des cadres intermédiaires) des médias à mobiliser ces nouvelles compétences.



Source : Enquête réalisée dans le cadre de l'étude

Dès lors, quelle conclusion s'imposerait pour permettre aux formations au journalisme – celles qui existent déjà et celles qui sont d'ores et déjà annoncées¹⁸ – de renforcer leurs capacité de mobilisation, de « ré-en-chanter » le journalisme tunisien et *in fine* de renouer le contrat de confiance entre les citoyens et leurs médias ?

On se gardera bien ici de fournir des conseils définitifs tant la démarche doit reposer, on l'a vu, sur une démarche collective, critique et introspective, du secteur lui-même.

PISTE DE RÉFLEXION 22 L'urgence conjuguée de la situation des médias et des lacunes des structures de formation incite à proposer la tenue d'états généraux ouverts à l'ensemble du secteur, formations diplômantes et certifiantes incluses, afin de déterminer la meilleure « trajectoire de ré-enchantement ». Une telle initiative pourrait être conjointement prise en charge, de manière paritaire, par le SNJT et par les éditeurs de médias, à la faveur de la future loi-cadre sur le secteur. Un état des lieux des métiers (sous la forme d'une cartographie nationale des « journalistes », dans toutes leurs diversités) une étude des trajectoires des anciens étudiants et une autre sur les besoins des médias seraient trois préalables indispensables.

Mais, puisque l'invitation a été faite par les parties prenantes de fournir les éléments d'une trajectoire, on pourrait synthétiser ici nos préconisations en rappelant :

1. L'importance de doter les universités et les instituts formant les futurs journalistes d'une **stratégie explicite**, basée sur des objectifs de compétences à transmettre et non exclusivement sur des moyens disponibles.

PISTE DE RÉFLEXION 23 En matière de formations au journalisme, une logique de compétences doit succéder à une logique de moyens. Ce ne sont pas les ressources humaines ou les équipements disponibles qui doivent guider le choix des matières enseignées mais bien les aptitudes à acquérir. Les écoles de journalisme devraient donc établir, en plus du « curriculum » général qui correspond pour l'essentiel aux standards du secteur, la liste exhaustive des cours que ces compétences supposent.

Sur la base des travaux du Réseau Théophraste et de l'Association européenne de formation

¹⁸ Dauphine Tunis réfléchit ainsi à un MP avec l'Institut pratique du journalisme de Paris, à l'horizon 2018 ou 2019.



au journalisme¹⁹, on peut résumer ci-dessous le quadruple objectif d'aptitudes utiles au futur journaliste :

UN QUADRUPLE OBJECTIF DE COMPÉTENCES	
<p>SAVOIR-FAIRE JOURNALISTIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des outils • Capacité à collecter et recouper de l'information de manière critique, équilibrée, avec des sources variées • Maîtrise des techniques de base rédactionnelles • Rigueur (citations, chiffres...) • Respect de la déontologie : fiabilité, honnêteté 	<p>SAVOIR-ÊTRE JOURNALISTIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Esprit d'initiative et capacité à dépasser ses difficultés • Capacité à argumenter et à défendre ses choix • Propension à travailler en équipe • Respect des directives et ponctualité • Capacité à s'adapter aux nouvelles technologies et aux pratiques innovantes
<p>CONNAISSANCES THÉMATIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de l'actualité et de la culture générale nécessaire pour l'appréhender • Autonomie dans la recherche documentaire • Effort de vulgarisation pour s'adresser à son public • Connaissance du rôle du journalisme dans la société (histoire de la presse, bonnes pratiques...) 	<p>QUALITÉ DE LA PRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nouveauté et intérêt des informations trouvées • Qualité de la mise en forme (angle, structure...) • Correction de la langue • Finalisation de la production rendue (style, titraillie ou enrobage...)

2. L'urgence à développer des outils d'évaluation, afin de permettre de suivre les cohortes formées et leur **insertion dans le monde professionnel**.

PISTE DE RÉFLEXION 24 La notion d'atelier de production doit être renforcée sur tous les niveaux et notamment en mastère. L'encadrement exclusif par des journalistes en activité – ou par des duos d'enseignants et de journalistes en activité – permettrait de renforcer les liens avec le monde professionnel et l'employabilité des étudiants.

3. La nécessité à redynamiser une recherche appliquée sur les métiers du journalisme et sur les **besoins prospectifs du secteur**²⁰.

PISTE DE RÉFLEXION 25 Dans un contexte d'intense renouvellement des équipes, la transformation des médias – induite par l'idée même de formation au journalisme – ne sera pleinement effective qu'en formant les cadres intermédiaires de ces médias pour qu'ils soient en mesure d'accompagner le changement. Ce genre de formation fait pour l'instant défaut.

¹⁹ Synthèse proposée par l'auteur de la « Déclaration de Tartu » de l'Ejta (2006) et des travaux du réseau Théophraste, à laquelle on pourrait ajouter une liste d'aptitudes à transmettre aux futurs journalistes de l'ère numérique née lors d'un atelier de réflexion du CFJ en 2007 : Le journaliste reste un journaliste, il descend de son piédestal, il est aussi un animateur de conversations, il baigne dans la culture numérique, il développe son agilité numérique, il connaît les bases de plusieurs médias, il connaît les techniques de récit multimédia, il est aussi un animateur de communautés, il est conscient de son environnement économique, il est capable de lire les chiffres de fréquentation, il doit apprendre à cohabiter avec les commerciaux, il peut assumer le rôle d'éditeur, il est capable de travailler avec les développeurs informatiques, il se pose la question du cycle de vie de l'information et il a conscience des résistances de son milieu.

²⁰ Certaines initiatives ont d'ores et déjà été mises en place comme l'atelier sur les « métiers de demain », organisé le 16 novembre 2017 par l'Institut tunisien des études stratégiques en partenariat avec l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat et la fondation Konrad-Adenauer.



En France, les deux Observatoires des métiers de la presse d'une part et de l'audiovisuel d'autre part²¹ sont chargés d'étudier l'insertion professionnelle et le parcours des journalistes²², qu'ils soient diplômés ou non. L'étude qu'ils gèrent²³ est mise en œuvre par le Centre d'analyse et de recherche interdisciplinaires sur les médias, de l'université Paris 2, sur la base des données de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels et de questionnaires auprès des diplômés d'écoles de journalisme. Trois cohortes de nouveaux titulaires de la carte de presse en 1998, 2008 et 2013 sont ainsi analysées. C'est sur cette base qu'on a pu constater par exemple l'intensification de la formation initiale à trois composantes (études générales, formations spécifiques en journalisme et terrain, en forte croissance) ou l'instabilité croissante des trajectoires professionnelles. La réalisation d'une étude similaire en Tunisie remplirait un vide important, afin de guider la stratégie globale du secteur en identifiant notamment les secteurs qui embauchent le plus.

La régulation du secteur gagnerait également à être renforcée. A côté de l'homologation ministérielle, il y a de la place pour une reconnaissance par les médias eux-mêmes, à l'image de ce qu'a initié l'Ordre des ingénieurs de Tunisie avec son « Comité pour évaluer la qualité de la formation et le degré de respect du cahier des charges pour les écoles privées ». La démarche a permis de reconnaître cinq écoles privées d'ingénieurs seulement sur les vingt-huit du secteur. Depuis août 2017, seuls les diplômés de ces écoles peuvent s'inscrire à l'Ordre.

Ce n'est en tous cas qu'en se transformant que les formations diplômantes au journalisme pourront se réinventer, dans le contexte incertain où évolue ce secteur. Cette trajectoire du ré-enchantement leur permettra ainsi de miser sur leur valeur ajoutée, alors que se multiplient les initiatives qui arguent au contraire de leur discrédit pour créer des centres de formations certifiants, dont certains sont internalisés dans les médias eux-mêmes. L'obligation de mouvement est même ardente, car aujourd'hui, comme le disait un des interlocuteurs rencontrés, paraphrasant l'architecte Paul Andreu, « *la seule manière de protéger sa culture, c'est d'accepter de la mettre en danger* ».

²¹ Financés par l'Assurance formation des activités du spectacle, ces observatoires sont pilotés par la Commission paritaire nationale pour l'emploi et la formation.

²² En partenariat avec la Commission paritaire nationale pour l'emploi des journalistes.

²³ Voir <http://bit.ly/2zFwY1Z>



ANNEXE 1

TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'ÉTUDE

1. CONTEXTE

Particip met en œuvre le projet d'assistance technique d'appui au Programme d'appui aux médias en Tunisie (PAMT) en consortium avec ANSA, *Deutsche Welle*, *France Médias Monde*, Article 19.

Le PAMT est composé de 3 volets principaux :

1. Marché de service : formations, études & recherches, plans d'action, manuels de procédure etc.
2. Marché de fournitures : équipements audiovisuels et informatiques.
3. Appel à propositions pour la société civile médiatique.

L'objectif général du programme est de « renforcer le secteur des médias professionnels en Tunisie et garantir la diffusion d'une information indépendante et plurielle garante de la liberté d'expression ».

L'équipe du projet comprend quatre experts principaux (EP) qui avec le soutien d'expert(e)s court-terme (ECT) servent les objectifs spécifiques du programme :

- Objectif 1: Accompagnement à la modernisation et à la réforme du secteur des médias.
- Objectif 2: Professionnalisation des acteurs de l'information, de la régulation et de l'éducation aux médias.
- Objectif 3: Renforcement de l'accès à l'information de proximité et du développement des médias professionnels au niveau régional.

Dans la mesure du possible, le PAMT recherche les synergies avec d'autres programmes et projets d'appui au secteur médiatique, en particulier ceux développés par l'UE.

2. DESCRIPTION DE LA MISSION COURT-TERME

Pour atteindre ses objectifs spécifiques, le programme prévoit de faire appel à des expert(e)s court-terme (ECT) dans divers domaines dont la réalisation d'études et la mise à disposition d'expertise sur des sujets d'intérêt général pour le secteur des médias en Tunisie.



La mission de l'ECT contribuera à la réalisation de l'activité suivante :

Recherche/étude sur la formation au journalisme en Tunisie

Selon les termes de référence du PAMT, une recherche/étude est « une enquête approfondie sur un sujet d'intérêt général pour le secteur des médias en Tunisie. Elle sera faite en liaison directe avec les organismes académiques du pays, proposée au moins en arabe et en français, restituée publiquement puis mise en ligne après approbation par le pouvoir adjudicateur ».

La recherche/étude objet de la mission sera concentrée sur la formation initiale au journalisme ; la formation continue ne sera étudiée que sous l'angle de ses connexions avec les besoins et l'offre de formation initiale.

2.1 Contexte et objectifs spécifiques de la mission court-terme

En Tunisie, la formation initiale au journalisme est quasi essentiellement assurée par l'Institut de Presse et des Sciences de l'Information (IPSI), créé il a 50 ans et rattaché à l'université de la Manouba.

Seules quelques formations privées, aux diplômes non reconnus, ont vu le jour depuis 2011.

Le développement et l'évolution du secteur des médias Tunisie à la faveur de la transition démocratique, de la transition numérique et de la situation du marché de l'emploi tunisien, dans un contexte économique contraint, justifient de mener une analyse critique de la formation initiale au journalisme en Tunisie.

Ainsi, à travers cette mission, le PAMT souhaite faire bénéficier l'ensemble des parties prenantes concernées (instituts/établissement de formation au journalisme, médias publics et privées, autorités, société civile) :

- d'un état des lieux de la formation initiale au journalisme en Tunisie (en termes d'offre et d'adéquation prospective de l'offre aux besoins du secteur) et d'un diagnostic critique au regard des standards internationaux
- de recommandations pour les différentes parties prenantes afin de développer une feuille de route partagée.

2.2 Méthodologie

La recherche/étude devra être menée en privilégiant la participation des acteurs clefs du secteur. Elle s'appuiera sur les données collectées en Tunisie (recherche documentaire, entretiens, ateliers spécifiques, focus-groupes) par l'ECT.

Elle donnera lieu à une restitution finale (potentiellement à l'occasion d'un séminaire ouvert prévu à l'occasion des 50 ans de l'IPSI en décembre 2017) et sera disponible en ligne en français et en arabe. L'approche genre devra être intégrée.



L'ECT aura la latitude d'organiser et de mener autant d'entretiens et d'ateliers que nécessaire, après approbation du programme prévisionnel de travail par le PAMT.

La mission comprendra plusieurs types d'intervention :

4. collecte d'information par recherche documentaire, entretiens, conception et animation d'ateliers ad hoc / focus-groupes, recours à l'expertise internationale de l'ECT ;
5. réalisation d'un diagnostic et formulation de recommandation pour les différents acteurs clefs ;
6. rédaction et restitution de l'étude.

Le recours à de l'expertise court-terme ponctuelle additionnelle pourra être envisagée, après accord préalable du PAMT

2.3 Tâches spécifiques de l'ECT

Tâches	Documents d'étape et Livrables
Etablissement du programme d'intervention intégrant les besoins éventuels en expertise ponctuelle, le nombre d'ateliers prévus	Programme prévisionnel d'intervention
Recherche documentaire, réalisation d'entretiens, conception et réalisation d'ateliers	Compte-rendu(s)
Fourniture d'expertise Rédaction du diagnostic des recommandations	Draft de l'étude (comprenant une synthèse, un diagnostic et des recommandations, annexes)
Rédaction de la version finale de la recherche/ étude après intégration de commentaires	Version finale de la recherche/étude (livrable 1)
Conception et animation de la restitution de la recherche/étude	Document(s) de présentation de la recherche/ étude (livrable 2)

2.4 Organisation logistique de la mission

L'ECT devra disposer de son propre matériel informatique, connexion internet et ligne téléphonique. Sa mission s'effectuera principalement à Tunis, mais aussi en région hormis quelques jours de recherches documentaires et de rédaction qui pourront être travaillés à domicile.

Les frais d'organisation des ateliers et de la restitution seront pris en charge par le PAMT, après accord préalable. L'achat de documents et ouvrages de référence nécessaires à la réalisation de la recherche/étude pourra être envisagé après accord préalable du PAMT. La traduction en arabe et la mise en page pour publication de l'étude en ligne seront prises en charge par le PAMT.



2.5 Responsables opérationnels et communication

L'ECT effectuera sa mission sous la responsabilité du chef de mission d'assistance technique (EP1) et de l'experte en développement des médias (EP3). L'ECT leur proposera le programme de la mission (et ses éventuelles révisions) et l'ensemble des livrables. La version finale de l'étude devra être officiellement approuvée par la direction du PAMT.

2.6 Langues

- La langue de travail du programme est le français (dans un environnement arabophone).
- La langue de rédaction des livrables et des présentations est le français. Une traduction en arabe de tout ou partie des livrables ou documents *ad hoc* pourra être réalisée si nécessaire, mais seulement après accord préalable du PAMT.

3. PROFIL DE L'EXPERT(E) ET CONDITIONS DE SÉLECTION

Le profil recherché de l'ECT sera évalué sur 10 points selon les critères suivants :

A. Qualification et compétences (3 points)

- Diplôme d'études supérieures dans tout domaine pertinent (1 point)
- Compétences en analyse sectorielle et en rédaction d'étude sectorielle (1 point)
- Compétences conception en conduite d'entretiens, ateliers et focus group (0,5 point)
- Excellentes maîtrise écrite et orale de la langue française (0,5 point)

B. Expérience professionnelle générale (2 points)

- Expérience professionnelle générale d'au moins 8 ans dans le domaine de la réalisation d'études sectorielles (2 points)

C. Expérience professionnelle spécifique (5 points)

- Expertise en ingénierie de formation au journalisme (3 points)
- Réalisation d'études sectorielle médias/presse écrite publiées (2 points)

4. LIEUX, DATES ET DUREE DE LA MISSION

- Lieux : Tunis et ville de résidence de l'ECT.
Des jours de travail à domicile sont prévus pour les recherches documentaires et la rédaction (voir ci-dessous).
- Période souhaitée de démarrage : dès que possible début octobre 2017.
- Période souhaitée de restitution de l'étude : début décembre 2017.

Les dates précises de mission à Tunis seront proposées à l'ECT par le PAMT.



5. NOMBRE DE JOURS DE TRAVAIL

Le nombre de jours ECT total maximal alloués à cette mission est de 30 jours :

- 2 jours à domicile pour la recherche documentaire
- 21 jours à Tunis
- 5 jours à domicile pour finaliser la rédaction de l'étude
- 2 jours à Tunis pour la restitution de l'étude, en coordination avec les événements organisés par l'IPSI pour son 50ème anniversaire en décembre.

6. RAPPORTS/RESULTATS

Les livrables (1 et 2) seront fournis par l'ECT comme mentionné ci-dessus (2.3). Ils seront rédigés en français. Les spécifications et le calendrier prévisionnel sont les suivants :

Tâches	Spécifications	Calendrier prévisionnel
Programme d'intervention	Document électronique (Word ou Excel) spécifiant les types de recherches/entretiens/ateliers	J+2 de la mission, versions révisées au fur et à mesure
<i>Draft</i> de la recherche/ étude dont synthèse enjeux/ potentialités tunisiens et éléments de plaidoyer	Document électronique (Word)	J+24 de la mission)
Version finale de l'étude (dont une synthèse de 5 pages environ + annexes) et version finale des recommandations	Documents électroniques (Word)	J+28 de la mission
Document de présentation pour la restitution de l'étude en séminaire	Document électronique (Powerpoint)	J+29 de la mission
Rapport d'activité	Document électronique (Word)	J+30 de la mission

L'ECT est par ailleurs tenu de préparer et signer une « feuille de temps » mensuelle selon le modèle remis par le chef de mission de l'ATA. Ce document indiquera avec précision le nombre de jours de prestations et les tâches effectuées chaque jour presté.

Le PAMT s'engage à fournir ses commentaires de révision de la version provisoire de l'étude sous 10 jours ouvrables. Les dates de restitution seront fixées par le PAMT selon la disponibilité des parties prenantes et du calendrier du secteur.



ANNEXE 2

PRÉSENTATION DE L'EXPERT

Journaliste et ancien cadre-dirigeant de deux grandes écoles françaises de journalisme, **Michel Leroy** conseille et accompagne depuis plus de quinze ans des centres de formation dans leurs réflexions stratégiques et la conduite des réformes liées aux évolutions du secteur.

Diplômé de l'École supérieure de journalisme (ESJ) de Lille, son expérience professionnelle l'a conduit aussi bien en presse écrite, en radio, en télévision que sur le net. Elle s'est déployée sur les différentes temporalités du journalisme, de l'immédiateté du journalisme d'agence aux formats longs du documentaire. Un travail d'investigation de deux ans sur l'université française a débouché sur un livre en 2011, *Universités, le grand chambardement* (éditions Autrement). En 2000, il a reçu le prix spécial du jury de la fondation Jean-Luc-Lagarrière.

Il a vécu sur la durée à l'étranger, d'abord en Egypte, comme lecteur à l'université du Caire et journaliste dans un quotidien en français du groupe *Al Gomhouria* entre 1995 et 1996 puis dans la capitale du Laos, Vientiane, de 1998 à 1999, où il a créé un hebdomadaire.

Formateur, il a animé des sessions en formation initiale et continue ainsi que des modules de formation de formateurs, en France et à l'étranger et rédigé des manuels sur les genres rédactionnels. Il a successivement occupé les fonctions de directeur du département international de l'ESJ (2002-2005), du Centre de formation et de perfectionnement des journalistes (CFPJ) de Paris (2005-2008) puis de directeur du Centre de formation des journalistes (CFJ), où il a notamment lancé la première formation dédiée au journalisme multimédia. Il a également contribué à la direction des mémoires de recherche des licenciés de l'ISCPA en 2009-2010.

Il a également mené des actions de coopération dans une quarantaine de pays en Afrique du Nord, au Moyen-Orient, en Eurasie, en Afrique subsaharienne et en Asie du sud-est principalement. Au cours de cette période, il a ainsi créé un *masterclass* de journalisme d'investigation entre Paris et Doha avec le centre de formation d'*Al Jazeera*, supervisé un programme de formation en Ukraine avec *BBC Media Action*, monté un concours avec *CNN international* et lancé un magazine-école au Caire pour des étudiants d'une demi-douzaine de nationalités, quelques mois avant la chute du régime Moubarak. Il a également supervisé trois filières francophones de journalisme conduites en partenariat avec l'université libanaise à Beyrouth, l'Université du Caire et Lomonossov à Moscou.

Secrétaire général du réseau Théophraste des écoles francophones de journalisme, il a contribué à élargir le nombre de membres tout en favorisant la réflexion sur la notion de critères d'excellence. Il a également, comme membre du *board* de la *European Journalism Training Association* (Ejta) contribué à favoriser les échanges et les partenariats européens et euro-méditerranéens.

Consultant indépendant depuis 2009 et membre de la Société française d'évaluation, il réalise actuellement des études et des accompagnes des acteurs de la formation dans la réforme de leurs *curricula*. Il contribue également à des revues de réflexion sur l'importance de l'évaluation dans la « production d'impact », notamment pour le *Global Media Journal* (2014).



ANNEXE 3

Liste des personnes contactées

ABDESSAMAD Soukeina, secrétaire générale au Syndicat national des journalistes tunisiens

ABID Fédy, étudiant en M1 de communication à l'Institut de presse et des sciences de l'information

ABID Ons, photojournaliste, formatrice du Centre africain de perfectionnement des journalistes et communicateurs dans le cadre du Programme d'appui aux médias tunisiens

ABID Samira, technicienne son à *Radio Monastir*

AKHARBACH Latifa, ambassadeure du royaume du Maroc en Tunisie, ancienne directrice de l'Institut supérieur de l'information et de la communication de Rabat (Maroc)

AMMAR Sofien, maître-assistant et chef du département de journalisme à l'Institut de presse et des sciences de l'information

ATTYAOUI Wafa, journaliste à la *TAP*, doctorante en sciences de l'information et de la communication à l'Institut de presse et des sciences de l'information

AYED Marwen, étudiant en deuxième année de MP *cross-media* de l'université de Sousse

BALI Abd El Raouf, président de l'Association tunisienne des jeunes journalistes

BELMABROUK Bahija, journaliste à la *TAP*, formatrice certifiée par le Centre africain de perfectionnement des journalistes et communicateurs et le Centre national de formation de formateurs et d'ingénierie de formation

BEN AMOR Mahdi, rédacteur en chef de *Radio Diwan* à Sfax

BEN AYED Mohamed, doyen de la faculté de lettres et de sciences humaines, Université de Sfax

BEN CHEIKH Lilia, rédactrice en chef à *Radio Monastir*

BEN GAMRA Nadia, chef service documentation et recherche du Centre africain de perfectionnement des journalistes et communicateurs

BEN HAMAD Zouhair, directeur des relations extérieures de la *Radio nationale tunisienne*

BEN LAGHA Faten, enseignante et membre du comité scientifique de l'Institut de presse et des sciences de l'information et enseignante à l'Université européenne de Tunis

BEN MESSAOUD Moez, responsable (jusqu'en décembre) du département de communication de l'Institut de presse et des sciences de l'information, directeur des études et des stages et membre du conseil scientifique

BENAMARA Abdelmajid, directeur général de la recherche scientifique au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

BENKRAIEM Said, directeur du Centre africain de perfectionnement des journalistes et communicateurs, ancien directeur des publications de *La Presse*

BENSALLAH Laroussi, directeur exécutif de la Fédération tunisienne des directeurs de journaux

BERZAOUI Fadhila, membre du Conseil de presse, créé en avril 2017, journaliste free-lance



BOUGHDIRI Insaf, rédactrice en chef à *EI Hiwar Ettoussi TV*

BOUSSADA Ourida, maître-assistante et chef du département de communication de l'Institut de presse et des sciences de l'information à partir de décembre 2017

BOUZGUEND Amina Zeghal, directrice générale de Dauphine Tunis

BRESILLON Thierry, journaliste freelance à Tunis

Ben CHAABENE Eya, journaliste à *Hashtag FM* (webradio) à Sfax

CHAROUANDI Fethi, directeur des informations de la *Radio nationale tunisienne*

CHENGUEL Hatem, coordinateur du mastère professionnel en production et assistant à la réalisation à l'Institut Supérieur des Arts Multimédia

CHOUIKHA Larbi, professeur en sciences de l'information et de la communication à l'Institut de presse et des sciences de l'information, ancien membre de l'Instance nationale pour la réforme de l'information et de la communication

CHRAYBI Hager, directrice de l'unité de gestion du Programme d'appui aux médias tunisiens,

DABBAR Zied, membre du bureau exécutif du Syndicat national des journalistes tunisiens, représentant du SNJT à la commission de la carte d'identité des journalistes et au conseil scientifique de l'Institut de presse et des sciences de l'information

DAHECH Mohamed Lassaad, directeur des relations publiques de la *Radio nationale tunisienne*

DORBOZ Amel, sous directrice à la direction des équivalences et de l'enseignement supérieur privé au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique

DORRA Yahmadi, étudiante en licence fondamentale de sciences de l'information et de la communication à l'Institut de presse et

des sciences de l'information

EL BOUR Hamida, directrice et membre du conseil scientifique de l'Institut de presse et des sciences de l'information, ancienne présidente-directrice générale de la *TAP*, responsable de l'amicale des anciens de l'Institut de presse et des sciences de l'information

FALCOU Sonia, chargée de mission de Centrale Com, productrice à *IFM*, ancienne étudiante en licence d'information et communication de l'Université centrale

FARAH Imed Riadh, directeur de l'Institut Supérieur des Arts Multimédia,

FERJANI Riadh, sociologue des médias, membre de la Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle (2013-2015)

GARRAB Yacine, directeur de *Radio Monastir*

GASSAB Maher, directeur général de l'enseignement supérieur au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique

GUÉNÉE Pascal, directeur de l'Institut pratique du journalisme de l'université Paris-Dauphine, trésorier de la Conférence nationale des métiers du journalisme, premier vice-président du réseau Théophraste des écoles de journalisme francophones

GUIDANA Helmy, directeur de la programmation de *Hashtag FM* (webradio) à Sfax

HABDAOUI Amza, animateur à *Dream FM*, à Sfax, stagiaire de la *DW Akademie*

HALOUANI Salma, étudiante en première année de MP *cross-média* à Sfax

HAMDANE Mohamed, directeur du département de journalisme de l'Université arabe des sciences, professeur, membre du conseil scientifique et ancien directeur de l'Institut de presse et des sciences de l'information

HAMILA Amina, étudiante en deuxième année de MP *cross-media* de l'université de Sousse



HAMMAMI Sadok, maître de conférences vacataire à l'Institut de presse et des sciences de l'information, ancien directeur du Centre africain de perfectionnement des journalistes et communicateurs jusqu'en février 2017

HATEM Moudi, sous-directeur de la formation de la *Radio nationale tunisienne*

HIZAOUI Abdelkrim, professeur et membre du conseil scientifique de l'Institut de presse et des sciences de l'information, président du *Media Development Center* et ancien directeur du Centre africain de perfectionnement des journalistes et communicateurs

ISMAIL Nacha, correspondante en région de *Radio Monastir* à Mahdia

JERBI Mohamed, professeur d'histoire, coordinateur du mastère *cross-médias*, Université de Sfax,

JERFEL Kamel, doyen de la faculté de lettres et sciences humaines, Université de Sousse

KACHA Yasmine, responsable du bureau régional de Tunis de Reporters sans frontières

KAIS Safouane, journaliste à *Dream FM*, à Sfax

KARBOUL Hédia, technicienne responsable des studios de l'Ipsi

KECHAOU Mohamed Sami, responsable du bureau régional de Sfax, journaliste à la TAP, formateur au mastère *cross-media* de Sfax

KHALFAOUI Hamza, journaliste à *Dream FM*, à Sfax

KLAUS Enrique, chercheur à l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain

LABIDI Ahmed, enseignant-chercheur en droit à l'Université arabe des sciences

LAJMI Nouri, président de la Haute Autorité indépendante de la communication audiovisuelle

MADANI Houari, directeur des affaires juridiques de la Radio nationale tunisienne

MAHOUACHI Malek, chef du service photo de la TAP

MARROUKI Mannoubi, enseignant à l'Institut de presse et des sciences de l'information, membre du Conseil de presse, créé en avril 2017

MATTELART Tristan, professeur à l'Institut français de presse de l'Université Paris 2, chercheur au Centre d'analyse et de recherche interdisciplinaire sur les médias

MATRAS Corinne, consultante, co-auteure des « Critères et indicateurs pour des institutions de qualité de formation au journalisme & Identification de centres potentiels d'excellence de formation au journalisme en Afrique » (Unesco, 2007)

MECHICHE Mohammed Salah, étudiant en mastère de production audiovisuelle à l'Institut de presse et des sciences de l'information

MEJRI Walid, journaliste, cofondateur du site *Inkifada*

MEJRICHEIKH Habiba, membre du Conseil de presse, créé en avril 2017, journaliste free-lance

MIMITA Karim, directeur général adjoint de l'Ecole supérieure d'architecture d'audiovisuel et de design

MINERY Florence, directrice adjointe « Méditerranée-Asie » de Canal France International (*France Médias Monde*)

MLAOUEH Ammar, directeur de la réforme à la direction générale de la rénovation universitaire du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique

MOKNI Néjib, responsable régional du programme d'accès à l'information d'Article 19

MONADDEB Nabil, directeur central de la *Radio nationale tunisienne*

MTIIBA Mouna, directrice de la formation et des relations internationales de la TAP, doctorante en sciences de l'information et de la communication à l'Institut de presse et des sciences de l'information

NAJAR Ridha, directeur général de Najjar Media Consulting



NOICHRI Sofiene, professeur d'informatique appliquée à la photographie, Université de Sousse

NÜSSE Andrea, responsable de la division Journalisme international et du programme de dialogue médiatique à la *Friedrich-Naumann Stiftung für die Freiheit* (à Potsdam)

OUESLATI Sami, sous-directeur de la formation et de la recherche au Centre africain de perfectionnement des journalistes et communicateurs

RÖBLE Bernd, coordinateur pays de *Deutsche Welle Akademie*

SAADANI Raja, conseiller de presse en chef à la Présidence du gouvernement, chargée de la Commission de la carte des journalistes

SABRI Noureddine, professeur de littérature, coordinateur du mastère *cross-media*, Université de Sousse

SAIDI Kalthoum, directrice du centre de formation de la *Radio nationale tunisienne*

SAWADOGO Moussa, expert court terme du Programme d'appui aux médias tunisiens, chargé de l'étude de base

SLEH EDDIN Krimi, étudiant en licence fondamentale de sciences de l'information et de la communication à l'Institut de presse et des sciences de l'information, stagiaire de *BBC Media Action*

SLEHHEDDINE Sakouhi, étudiant du mastère professionnel de production audiovisuelle à l'Institut de presse et des sciences de l'information, ainsi qu'une sélection d'étudiant(e)s de mastères et de licences

SOYAH Hamed, président-directeur général de la radio *IFM*

TAIEB Chmengui Mohamed, directeur exécutif de *Dream FM*, à Sfax

TOURKI Zouheir, directeur général de la rénovation universitaire au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique

TRABELSI Hanen, professeur d'anglais dans le mastère *cross-media*, Université de Sousse

WAHID Hidri, directeur des structures de recherche à la direction générale de la recherche scientifique au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique

WESLATI Slah, enseignant à l'Institut de presse et des sciences de l'information

YACOUB Taoufi, ancien directeur de l'Institut de presse et des sciences de l'information, membre du bureau exécutif de l'ONG *Yakadha*

YOSRA Naouali, étudiante en licence fondamentale de sciences de l'information et de la communication à l'Institut de presse et des sciences de l'information

YOUSFI Mohamed, secrétaire général chargé des libertés journalistiques au Syndicat national des journalistes tunisiens

ZARAI Samir, secrétaire général de l'Institut de presse et des sciences de l'information

ZOUARI Samia, conseiller de presse en chef à la Présidence du gouvernement, chargée de la Commission de la carte des journalistes



ANNEXE 4

BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE

La bibliographie ci-après se limite à quelques publications en langues française, anglaise et arabe, concernant directement la Tunisie, parmi les plus récentes – à l'exception de certains textes de référence plus anciens. D'autres ressources en langue arabe sont recensées sur le site du portail arabe des sciences de l'information et de la communication, aujourd'hui inactif.

Actes du colloque du *World Journalism Education Congress*, Rhodes University, South Africa, 5-7 July 2010, panel 6 : « *Driving the future of Journalism Curricula* », <http://bit.ly/2AIL5FK>

Annuaire des anciens de l'Institut de presse et des sciences de l'information, 2009

Big Data, Smart Media? Connecting Content, Audience and Information, Northwestern University in Qatar, 2014, <http://bit.ly/2kbJf8l>

Convention collective nationale concernant les entreprises de presse, 24 juillet 1975

Décret-loi n° 2011-115 du 2 novembre 2011 relatif à la liberté de la presse, de l'imprimerie et de l'édition.

Décret-loi n° 2011-116 du 2 novembre 2011, relatif à la liberté de la communication audiovisuelle et par-tant création d'une Haute Autorité indépendante de la communication audiovisuelle

Instance nationale pour la réforme de l'information & de la communication, rapport général, septembre 2012, <http://bit.ly/2AJc5EE>

Institut de presse et des sciences de l'information, brochure de présentation, sans date

Les radios associatives et communautaires en Tunisie, état des lieux 2015, Association mondiale des radiodiffuseurs

communautaires, <http://bit.ly/2ngSK7M>

Media Industries in the Middle East, Northwestern University in Qatar, 2016, <http://bit.ly/2zB0GCS>

Media Use in the Middle East: An Eight-Nation Survey, Northwestern University in Qatar, 2013, <http://bit.ly/2AlogV8>

Modèles de cursus pour la formation au journalisme, série Unesco sur la formation au journalisme, 2009

« Profession : journaliste », dossier de *L'année du Maghreb*, n° 15, 2016 et notamment : CHOUIKHA Larbi, « Une «transition» difficile », Note sur l'état de la recherche en sciences de l'information et de la communication en Tunisie, et EL BOUR Hamida, « Être correspondant régional en Tunisie : De l'aliénation au pouvoir à la liberté totale »

Syndicat national des journalistes tunisiens, Rapport sur le statut social et professionnel des membres, <http://bit.ly/2AlsXhG> et *Rapport annuel sur la liberté de la presse*, <http://bit.ly/2AlsOpF>

Holding the government to account? What audiences want from the media, BBC Media Action, septembre 2013, <http://bbc.in/2AGQQAK>

ABID Nader et al., « Le rôle des médias et des TIC dans les « révolutions arabes » : l'exemple de la Tunisie », *Chimères*, 2011/1, n° 75



AIACHI Sophie-Alexandra, Pouvoir médiatique et transition politique, le cas de la Tunisie, Observatoire des mutations politiques dans le monde arabe, Institut de relations internationales et stratégiques, 2013, <http://bit.ly/2ibzzHj>

BALIMA Théophile Serge, « Un journaliste professionnel est-il universel ? Réflexion sur la pratique journalistique en contexte africain », *Les Cahiers du journalisme*, n° 16, 2006

BARATA MIR Joan, *Political and Media Transitions in Tunisia: A Snapshot of Media Policy and Regulatory Environment*, Internews, 2011

BEBAWI Saba, *Investigative Journalism in the Arab World, Issues and challenges*, University of Sydney, Palgrave Macmillan, 2016

SAMEH Chabbeh, « Les journalistes spécialisés et l'expertise ». Évolution des formes de professionnalisation dans les journaux d'information avant et après la révolution «Bouazizienne» », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2012/1, n° 13/1

CHAUDET Bruno, « *La Revue tunisienne de communication* », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 6/2015, janvier 2015, <http://bit.ly/2jwXtx0>

CHOUIKHA Larbi, « Médias et transition en Tunisie : de la configuration étatiste à l'amorce d'un processus de désétatisation de l'information », *Refsicom « Communication et changement* », octobre 2016, <http://bit.ly/2jFoBkg>

CHOUIKHA Larbi, *La Difficile Transformation des médias*, éditions Finzi, Tunis, 2015

CHOUIKHA Larbi, « Evaluation de la mission de service public audiovisuel en Tunisie », in *La mission de service public audiovisuel dans la région Maghreb/Machrek*, Rapport

régional, Panos Paris et *Observatori Mediterrani de la comunicacion*, 2012

CHOUIKHA Larbi, « Propriétés et particularités du champ politico-journalistique en Tunisie », *NAQD*, 1995/1

DOWSON-ZEIDAN Najla, EATON Tim et WESPIESER Karen, *After the revolution – what do Libyans and Tunisians believe about their media? BBC Media Action Research report, Issue 06*, 2015, <http://bbc.in/2kl2RHT>

DUPRET Baudouin, KLAUS Enrique et GHAZZAL Zouhair, « Commenter l'actualité sur internet. La structure d'intelligibilité d'un forum de discussion arabe », *Réseaux*, 2010/2, n° 160-161

EL BOUR Hamida, *Médias publics arabes et transition démocratiques*, Actes du colloque international des 26 et 27 avril 2012, Institut de Presse et des sciences de l'information. Konrad-Adenauer-Stiftung, <http://bit.ly/2i8PupF>

ELHAOU Mohamed Ali et FITOURI Aida, « La profession journalistique après la «révolution du jasmin» sous l'emprise de la modernisation », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2015/1, n° 16/1

EL ISSAWI Fatima, *Tunisian Media in Transition. Carnegie Endowment for International Peace. Middle East*, 2012, <http://ceip.org/2ArM75l>

EL ISSAWI Fatima, *Tunisian media and political polarization: glorifying the self, rejecting the other*, in LONGO Pietro et MERINGOLO Azzurra (dir.), *The Tunisian Media: Between Polarization and Compromise, Arab media report*, <http://bit.ly/2zXM5Wh>

FERJANI Riadh, « Chapitre 3. L'économie informelle de la communication en Tunisie : de la résistance à la marchandisation », in *Piratages audiovisuels. Les voies souterraines de la mondialisation culturelle*.



Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, « Médias-Recherches », 2011

FERJANI Riadh, *All the sides of censorship: Online media accountability practices in pre-revolutionary Tunisia*. MediaACT. Working paper, 12/2011, <http://bit.ly/2zHo55q>

FRISQUE Cégolène, « Précarisation du journalisme et porosité croissante avec la communication », *Les Cahiers du journalisme* n° 26, printemps-été 2014

GAMAOUN Sahraoui, Agence Tunis Afrique Presse : Pour une information objective et pluraliste, 2016

HAMDANE Mohammed « Pour une école de recherche spécifique en sciences de l'information et de la communication », *Revue tunisienne de communication*, n° 42, juillet/décembre 2003

HAMMAMI Sadok, « La presse tunisienne : transformations et continuités », *Revue tunisienne de communication*, n° 64-65, 2015

HAMMAMI Sadok, « Quand le peuple rentre en scène », *Médium*, 2011/4, n° 29

HAUGBØLLE Rikke Hostrup Haugbølle et CAVATORTA Francesco, 'Vive la grande famille des médias tunisiens' *Media reform, authoritarian resilience and societal responses in Tunisia*, *The Journal of North African Studies*, Vol. 17 , Iss. 1, 2012

HIZAOUI, Abdelkrim, « De la formation au journalisme à la formation à la communication: Rétrospective d'un itinéraire laborieux ». *Al-magallat al-tunisyyat li-'ulum al-ittisal*, 2005

HIZAOUI, Abdelkrim, Comment: « *Media Aid? Or International Politics?* », 24 octobre 2017, <http://bit.ly/2j43Bxh>

KLAUS Enrique, « La restauration autoritaire au prisme des instruments de propagande.

Le cas de l'agence Tunis Afrique Presse (TAP) », *Politique africaine*, 2017/2, n° 146

KLAUS Enrique, « Les journalistes face aux révolutions », *La Vie des Idées*, Dossier « Presse et Démocratie », 2011, <http://bit.ly/2fH5Vfi>

KOCH Olivier, « , « Les médias dans les « transitions démocratiques » : état des lieux et prospective », *Questions de communication*, 2015/2, n° 28

KOCH Olivier, « La (re-)professionnalisation du journalisme tunisien dans la période transitionnelle : le rôle des acteurs internationaux », et « La transnationalisation de l'information et du journalisme, Le cas de la région arabe », GUAAYBESS Tourya, in *La Circulation des productions culturelles, Cinémas, informations et séries télévisées dans les mondes arabes et musulmans*, sous la direction de MARCHETTI Dominique, Centre Jacques-Berque, Institut français d'études anatoliennes, « Description du Maghreb », Rabat, Istanbul, mars 2017

LYONS Jonathan, *The Western University and the Arab Tradition, A 'Secret' History*, Northwestern University in Qatar, "Occasional Paper Series", 2015, <https://bit.ly/2pFgSit>

MARTIN J. D., SCHOENBACH K., et NAQVI, S., *Testing stereotypes about the online Arab public sphere: Predictors of concerns about internet surveillance in five Arab countries. Paper presented at the meeting of the Association for Education in Journalism & Mass Communication*, Chicago, 2017

MATTELART Tristan et FERJANI Riadh (dir.), « Monde arabe : les révolutions 2.0 n'ont pas eu lieu », *Médiamorphoses*, n° 30, automne 2011

MAZZELLA Sylvie (dir.), *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*, IRMC-Karthala, 2009



MELLOR Noha, *Modern Arab Journalism, Problems and Prospects*, Edinburgh University Press, 2007

MERINGOLO Azzuro, *The Role of the Media in Turbulent Transitions: the Case of Egypt and Tunisia*, <http://bit.ly/2zYXbKo>

METRAL André, *La presse écrite tunisienne autour du 14 janvier 2011 : Ruptures, continuités et flottements*, 2012, <http://bit.ly/2yc8YPC>

MORGAN Clara, *Who Defines "Excellence" in Education? And How?*, *Al-Fanar Media*, mai 2016, <http://bit.ly/2ApcPhT>

NAGAZI Escander et AZIZI Asmaa, *Rapport sur la présence de la langue française dans les médias tunisiens*, Institut français, janvier 2017

NAJAR Ridha, « L'enseignement des Sciences de l'Information au Maghreb : réalités et perspectives », *Revue tunisienne de communication*, n° 11, janvier/juin 1987

NAJAR Sihem (dir.), *Penser la société tunisienne aujourd'hui : la jeune recherche en sciences humaines et sociales*, IRMC-Cérès éditions, 2013

NAJAR Sihem (dir.), *Les réseaux sociaux sur Internet à l'heure des transitions démocratiques*, IRMC-Karthala, 2013

Parsing "Arab Spring", Northwestern University in Qatar, 2014, <http://bit.ly/2Aqh5gY>

PINTAK Lawrence, *Islam, Identity and Professional Values: A study of Journalists in three Muslim majority regions*, 2013

RAMPAL Kuldip Roy, *Professionals in search of professionalism: Journalists' dilemma in four Maghreb states*. *Gazette* 58, 1996

STEPAN Alfred, *Tunisia's transition and the twin tolerations*. *Journal of democracy*, 2012

TAYAH Latifa, « La société civile face à l'ambition du pluralisme médiatique au Maghreb » et SMATI Nozha, « La

presse régionale en Tunisie : une presse de territoire marginalisée », *Horizons Maghrébins*, « Médias au Maghreb et en milieu migratoire. Etat des lieux, production, réception et enjeux politiques, économiques et culturels », n° 62, Presses universitaires du Mirail, 2010

TOUATI Zeineb, *Presse et révolution en Tunisie : rôle, enjeux et perspectives*, *Journal for Communication Studies*, vol. 5, n° 1, 2012, <http://bit.ly/2ycp3oQ>

TWEISSI Basim, *Teaching Journalism in The Arab World: Challenges and Lost Opportunities*, *Al-Fanar Media*, juin 2015, <http://bit.ly/2Ak9vSh>

YACCOUB Souha, « Press Freedom in Tunisia, The Post-Revolution Challenges », EL BOUR Hamida, FREY Elsebeth and RAHMAN Md. Golam, « *Media Landscape in Bangladesh, Norway and Tunisia* » and YACCOUB Taoufik, « *The October 2012 General Strike of the Tunisian Journalists* », in Elsebeth Frey, Mofizur Rhaman et Hamida El Bour (dir.), *Negotiating Journalism. Core Values and Cultural Diversities*, Göteborg: Nordicom



ANNEXE 5

REGIME DES ÉTUDES A L'IPSI EN 1998

Modules de PREMIÈRE ANNÉE PREMIER CYCLE	Cours	TD/TP	coefficient
Langues			
· Arabe		52 h	3
· Français		52 h	3
· Anglais		78 h	3
· Traduction		52 h	3
· Techniques de rédaction		52 h	3
Sciences juridiques et économiques			
· Intro générale au droit et droit constitutionnel	52 h		1
· économie	52 h		1
SHS			
· Sociologie	52 h		1
· Histoire de la presse	26 h		0,5
· Civilisation du monde méditerranéen	26 h		0,5
· Méthodologie		26 h	1
Enseignement spécialisé			
· Journalisme (niveau 1)	39 h		2
· Communication (niveau 1)	39 h		2
· Traitement de texte		26 h	0,5
TOTAL	286 h	338 h	

Modules de DEUXIÈME ANNÉE PREMIER CYCLE	Cours	TD/TP	coefficient
Langues			
· Arabe		52 h	3
· Français		52 h	3
· Anglais		78 h	3
· Traduction		52 h	3
· Techniques de rédaction		52 h	3
Sciences juridiques et économiques et de gestion			
· droit administratif et relations internationales	52 h		1
· introduction à la gestion et statistiques	52 h		1
SHS			
· Sociologie (psychologie sociale)	52 h		1
· Histoire : réformisme du XIXe siècle	26 h		0,5
· Géographie	26 h		0,5
· Introduction à la bibliothéconomie, documentation et archivistique		26 h	1
Enseignement spécialisé			
· Journalisme (niveau 2)	39 h		2
· Communication (niveau 2)	39 h		2
· Informatique		26 h	0,5
TOTAL	286 h	338 h	



Modules de PREMIÈRE ANNÉE DEUXIÈME CYCLE	Cours	TD/TP	coefficient
Rédaction journalistique <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction journalistique • journalisme d'agence 		104 h 52 h	1 1
Presse écrite <ul style="list-style-type: none"> • Arts graphiques • Secrétariat de rédaction et PAO 	52 h	104 h	1 1
Journalisme audio-visuel <ul style="list-style-type: none"> • Radio • Télévision • Photojournalisme • <i>Speaking</i> 		52 h 52 h 26 h 26 h	1 1 1 1
Méthodes de recherche et formation de soutien <ul style="list-style-type: none"> • Droit de la presse • *Droits de l'homme • *Histoire des idées politiques • *Méthodes de recherche 	52 h 26 h 26 h 52h		1 1 1 1
TOTAL	208 h	416 h	

Modules de DEUXIÈME ANNÉE DEUXIÈME CYCLE	Cours	TD/TP	coefficient
Production journalistique (premier semestre) <ul style="list-style-type: none"> • Atelier de production journalistique (écrit) • Atelier de production journalistique (radio) • Atelier de production journalistique (TV) • <i>Speaking</i> 		78 h 65 h 65 h 26 h	1 1 1 1
Production journalistique (deuxième semestre) <ul style="list-style-type: none"> • Option 1 : <ul style="list-style-type: none"> • Atelier de production journalistique (écrit) • Analyse de l'image • *Option 2 : <ul style="list-style-type: none"> • Atelier de production journalistique (radio) • <i>Speaking</i> • Option 3 : <ul style="list-style-type: none"> • Atelier de production journalistique (TV) • <i>Speaking</i> 		156 h 26 h ou 156 h 26 h Ou 156 h 26 h	0,5 0,5 0,5 0,5 0,5 0,5
Formation complémentaire <ul style="list-style-type: none"> • Séminaire de recherche • Mémoire de maîtrise 		52 h	1 1
Journalisme spécialisé <ul style="list-style-type: none"> • Atelier de journalisme spécialisé • Stage 		156 h	1 1
TOTAL		624 h	



Modules du DIPLÔME NATIONAL D'ÉTUDES SUPÉRIEURES (1 an)	Volume horaire	coefficient
• Droit de l'information et des entreprises de presse	32 h	1
• Economie et gestion des entreprises de presse	32 h	1
• Société et médias	32 h	1
• Langue anglaise	32 h	1
• Atelier de maîtrise de l'ordinateur	40 h	1
• Atelier des techniques de rédaction et journalisme de base	60 h	1
• Atelier des formes journalistiques : reportage, enquête...	80 h	1
• Atelier des arts graphiques et techniques d'imprimerie	30 h	1
• Atelier de secrétariat de rédaction et de PAO	60 h	1
• Atelier de production journalistique écrite	50 h	1
• Atelier de diction radio	15 h	1
• Atelier de journalisme radio	75 h	1
• Atelier de journalisme TV	100 h	1
• Atelier de multimédia et de production	50 h	1
• Espace des conférences (culture, économie, politique...)	30 h	1
• Stage (un mois et demi)		
TOTAL	338 h	

Ce document a été produit par un expert indépendant dans le cadre du Programme d'appui aux médias tunisiens Media Up financé par l'Union européenne, géré et mis en oeuvre par le Centre Africain de Perfectionnement des Journalistes et Communicateurs (CAPJC), appuyé par le consortium composé de Particip, France Media Monde, Deutsche Welle, Ansa et Article 19.

Son contenu relève de la seule responsabilité de l'expert et n'engage en rien l'Union européenne, ses états membres, le CAPJC ou les différents membres du consortium.